



L'Echo des Nles



Sommaire

<i>Le mot du maire</i>	3
Vie communale	4
Conseil municipal et commissions	4
Commission environnement	5
Photos aériennes	6-7
Distribution des roses	8
Fleurissement en Pays Rochois	9
Repas des aînés	9
Portage des repas	10
Bibliothèque municipale	10
Vie scolaire	11
Traque aux lièvres	11
Journée de la battue aux lièvres vue par une élève de l'école Benoît Chamoux	11
Vie associative	12
APE	12
Pompiers	12
Arenthon Environnement	13
Foot d'Arenthon	15
Comité des fêtes	15
La R'biolle	16
Association des jeunes d'Arenthon	16
Vie intercommunale	17
Comptes rendus	18
Conseil municipal du 16/01/2008	18
Conseil municipal du 13/02/2008	19
Conseil municipal du 05/03/2008	21
Conseil municipal du 02/04/2008	23
Conseil municipal du 14/04/2008	25
Etat-Civil	couverture

Infos pratiques

Coordonnées de la mairie :

Adresse : 22, route de Reignier
Téléphone : 04 50 25 51 87
Fax : 04 50 25 49 76
e-mail : commune.arenthon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 - 12 h 00
Mardi : 14 h 00 - 18 h 30
Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
Jeudi : 14 h 00 - 19 h 00

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous) : le lundi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00.
Rencontre avec les adjoints : sur rendez-vous.

Pour contacter l'équipe municipale :

Vos réactions, vos questions, vos suggestions nous intéressent !
Votre participation nous permettra de mieux orienter nos décisions et nos actions dans l'intérêt de notre commune. Aussi, n'hésitez pas à nous les transmettre par courrier adressé à la mairie d'Arenthon ou à l'adresse e-mail commune.arenthon@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'adresse à vous dans le premier bulletin édité par les personnes de la nouvelle commission Information. En effet une nouvelle équipe municipale a vu le jour en mars 2008. Lors de mon élection en tant que maire, mon souhait était d'avoir une équipe soudée où respect, honnêteté et envie de travailler ensemble soient présents. Après deux mois, je peux dire que cela est en train de se réaliser ; ainsi nous pouvons poursuivre les projets débutés par l'ancienne équipe et bien sûr mener à bien notre programme :

- Réflexion sur l'aménagement du territoire : élaboration d'un PLU ou garder un POS.
- Amélioration de nos voies communales : en prenant des marchés à bons de commandes avec des entreprises spécialisées, nous pouvons avoir un suivi de l'entretien de notre voirie.
- Poursuivre la sécurisation du CD19 : aménagements du carrefour des Chars puis du secteur du cimetière, de Boung de feu.
- Réflexion et élaboration d'un projet dans le bâtiment de la coopérative fruitière.
- Amélioration de la communication, de l'information :
 - Nouveau bulletin municipal ;
 - Création d'un site internet ;
 - Réunions de quartiers.
- Développement d'une commission Sociale.
- Structurer la commission environnement.

Evidemment, grâce à la concertation que nous voulons instaurer avec vous tous, ces projets pourront être discutés. Ce que j'aimerais, c'est avoir une concertation constructive et aussi beaucoup de compréhension de votre part car tout ne pourra se faire en un jour.

C'est une équipe motivée qui va, durant six années, vous écouter, essayer de vous comprendre et mener une action qui permettra à notre village de se développer encore plus pour que vous, Arentthonaises et Arentthonais, trouviez l'envie de participer à la vie de notre commune.

Alain VELLUZ

Vie communale

Suite aux élections municipales de mars 2008, nous vous présentons la nouvelle équipe municipale, ainsi que la composition des 10 commissions :

Alain VELLUZ	Maire
Chantal COUDURIER	1 ^{ère} adjointe
Claude MOENNE	2 ^{ème} adjoint
Pierre ROUSSEAU	3 ^{ème} adjoint
Jean BROUARD	4 ^{ème} adjoint
Colette BOËX	Conseillère municipale
Amandine COLLOMB	Conseillère municipale
Janet FREMEAUX	Conseillère municipale
Maryline MARCAULT	Conseillère municipale
Anne-Catherine MOUCHET	Conseillère municipale
Monique VIGNE	Conseillère municipale
Joël BOËX	Conseiller municipal
Marcel MOLINA	Conseiller municipal
Benoît MOREL	Conseiller municipal
Nicolas TARDIF	Conseiller municipal



URBANISME AMENAGEMENT VILLAGE

BROUARD Jean (PC)
VIGNE Monique (PC)
ROUSSEAU Pierre (PC)
MOREL Benoît (PC)
VELLUZ Alain (PC)
MARCAULT Maryline
FREMEAUX Janet
BOËX Joël
MOENNE Claude
(PC : Permis de construire)

FINANCES

VELLUZ Alain
COUDURIER Chantal
MOUCHET Anne-Catherine
MOENNE Claude
ROUSSEAU Pierre
BROUARD Jean
BOËX Joël
TARDIF Nicolas

JEUNESSE SPORTS CULTURE

ROUSSEAU Pierre
FREMEAUX Janet
COUDURIER Chantal
COLLOMB Amandine
MOUCHET Anne-Catherine
MOREL Benoît

TRAVAUX BÂTIMENTS

ROUSSEAU Pierre
VIGNE Monique
BROUARD Jean
MOLINA Marcel

ENVIRONNEMENT RUISSELLEMENT

MOENNE Claude
BOËX Colette
MOREL Benoît
VELLUZ Alain
MOLINA Marcel
BROUARD Jean

APPEL D'OFFRES

Titulaires
VELLUZ Alain
BROUARD Jean
VIGNE Monique
ROUSSEAU Pierre
Suppléants
COUDURIER Chantal
BOËX Joël
COLLOMB Amandine
MOLINA Marcel

FOSSES VOIRIE SECURITE

MOENNE Claude
BOËX Colette
BROUARD Jean
ROUSSEAU Pierre
MOLINA Marcel

ANIMATION COMMUNICATION INFORMATION

COUDURIER Chantal
COLLOMB Amandine
MARCAULT Maryline
FREMEAUX Janet
MOREL Benoît
TARDIF Nicolas
BOËX Joël
MOLINA Marcel

SOCIAL

COUDURIER Chantal
COLLOMB Amandine
VIGNE Monique
MARCAULT Maryline
MOREL Benoît
TARDIF Nicolas
BROUARD Jean

ECOLIS PERISCOLAIRE

COUDURIER Chantal
COLLOMB Amandine
FREMEAUX Janet
MOUCHET Anne-Catherine
TARDIF Nicolas

■ Commission environnement

Arenthonaises, Arenthonais,

La Commission Environnement profite de ce numéro pour vous informer des règles à respecter pour la préservation des chemins ruraux.

Tout d'abord, nous vous rappelons qu'ils sont interdits à tous les véhicules motorisés sauf pour les véhicules agricoles, nécessaires à l'exploitation des parcelles desservies par ces chemins.

Nous vous rappelons que les promeneurs doivent rester sur ces cheminements et qu'ils doivent respecter les terrains privés qui les bordent.

Certains chemins autorisés peuvent être empruntés par les chevaux uniquement par temps et sol secs. Le règlement et une signalisation seront affichés prochainement à l'entrée des chemins et toutes les infractions seront susceptibles d'entraîner des poursuites. Bien entendu, nous comptons sur votre savoir vivre et votre responsabilité afin que nous n'ayons pas à utiliser un tel recours.

Dans le cadre d'un nouveau cheminement, nous allons lancer un appel d'offre afin d'améliorer le chemin des sablons par des éventuels rabotages et apport de matériaux ; ceci afin de faciliter la liaison entre l'espace jeux et la voie le long de l'autoroute via les passerelles du Nant de Sion et du Foron (vue aérienne n° 1 en page 06).

Nous vous rappelons que vous pouvez vous promener et découvrir les chemins que la Commission Environnement Élargie a déjà réhabilités (vue aérienne n° 2 en page 07) ; à savoir les chemins des Tâtes et de la Pierre aux Serpents (les serpents faisant partie d'une légende).

Avancement des passerelles

La passerelle qui enjambe l'Arve arrive au niveau du coulage du pilier central qui doit être terminé pour la fin juin. Ensuite, le tablier sera à son tour coulé et la mise en service de la passerelle est prévue pour fin octobre.

Les passerelles sur le Foron et le Nant de Sion, quant à elles, ont pris du retard à la suite d'une mauvaise organisation du chantier. La mise en place de ces dernières était initialement prévue pour fin mars. Si les points d'ancrage ont bien été réalisés, elles ne sont toujours pas posées, le SM3A espère que le maître d'œuvre aura terminé les travaux fin juin. Affaire à suivre !!!!

Les petits gestes qui aident à préserver notre environnement

Le tri de nos déchets ménagers.

La CCPR a installé dans notre commune quelques containers à ordures ménagères semi-enterrés. N'oubliez pas le tri : ces containers sont destinés à recevoir les ordures ménagères, mais à l'heure où les matières premières, pétrole pour les plastiques, bois pour le papier, aluminium, etc, et l'énergie deviennent précieux, nous vous recommandons d'utiliser les containers placés à différents sites de notre village pour que vos bouteilles, papiers, etc, puissent servir encore. Le verre est recyclé en de nouvelles bouteilles en verre. Les bouteilles plastiques permettent de fabriquer du bourrage d'oreiller, des vêtements polaires, etc. Les emballages en aluminium permettent de fabriquer du mobilier urbain, de l'outillage, des cadres de vélo, etc. Le papier, les cartonnettes sont utilisés pour fabriquer de nouveaux journaux, de l'essuie-tout, du papier-toilettes, des cartons d'emballage, etc.

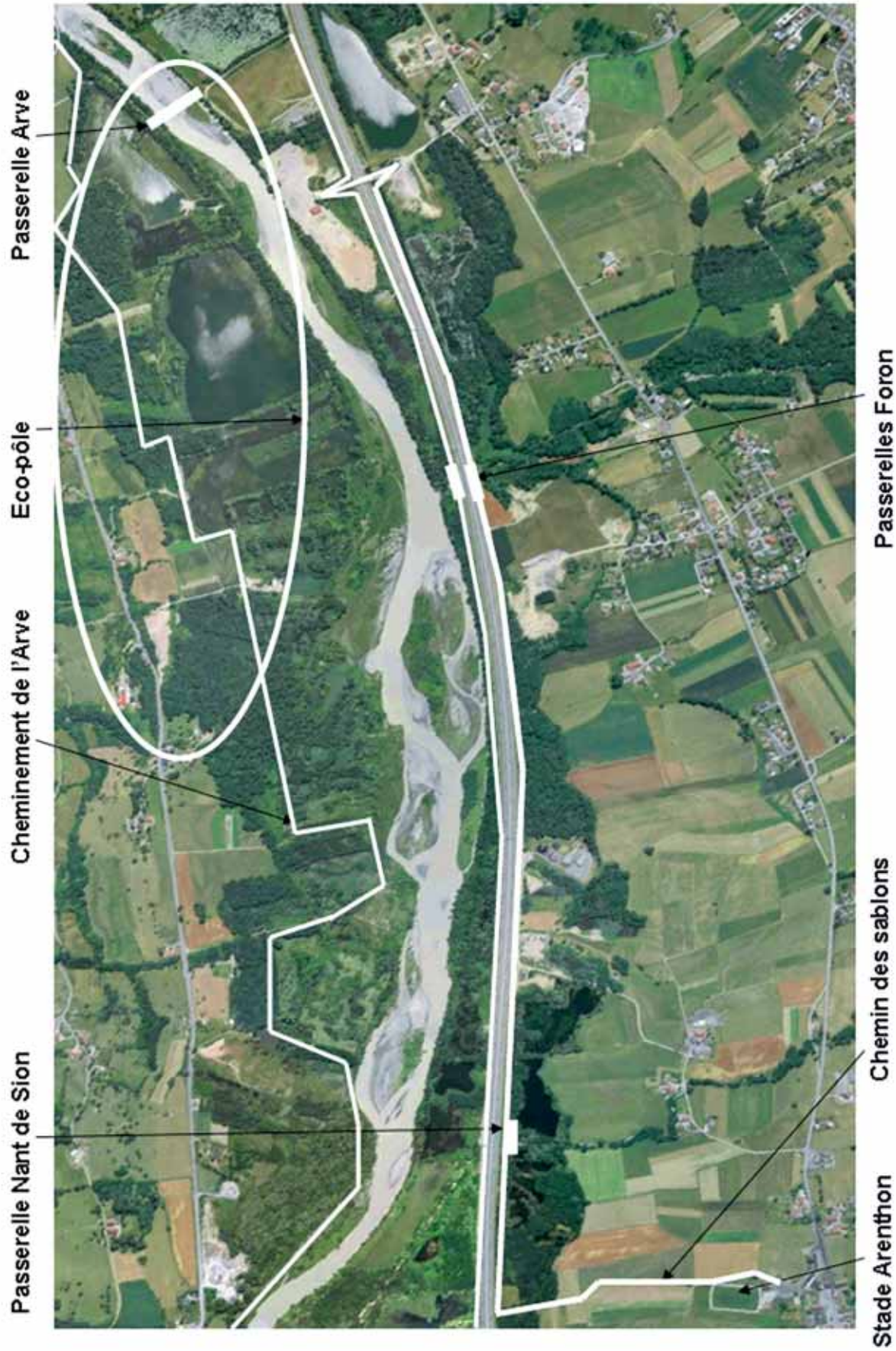
Le compostage individuel.

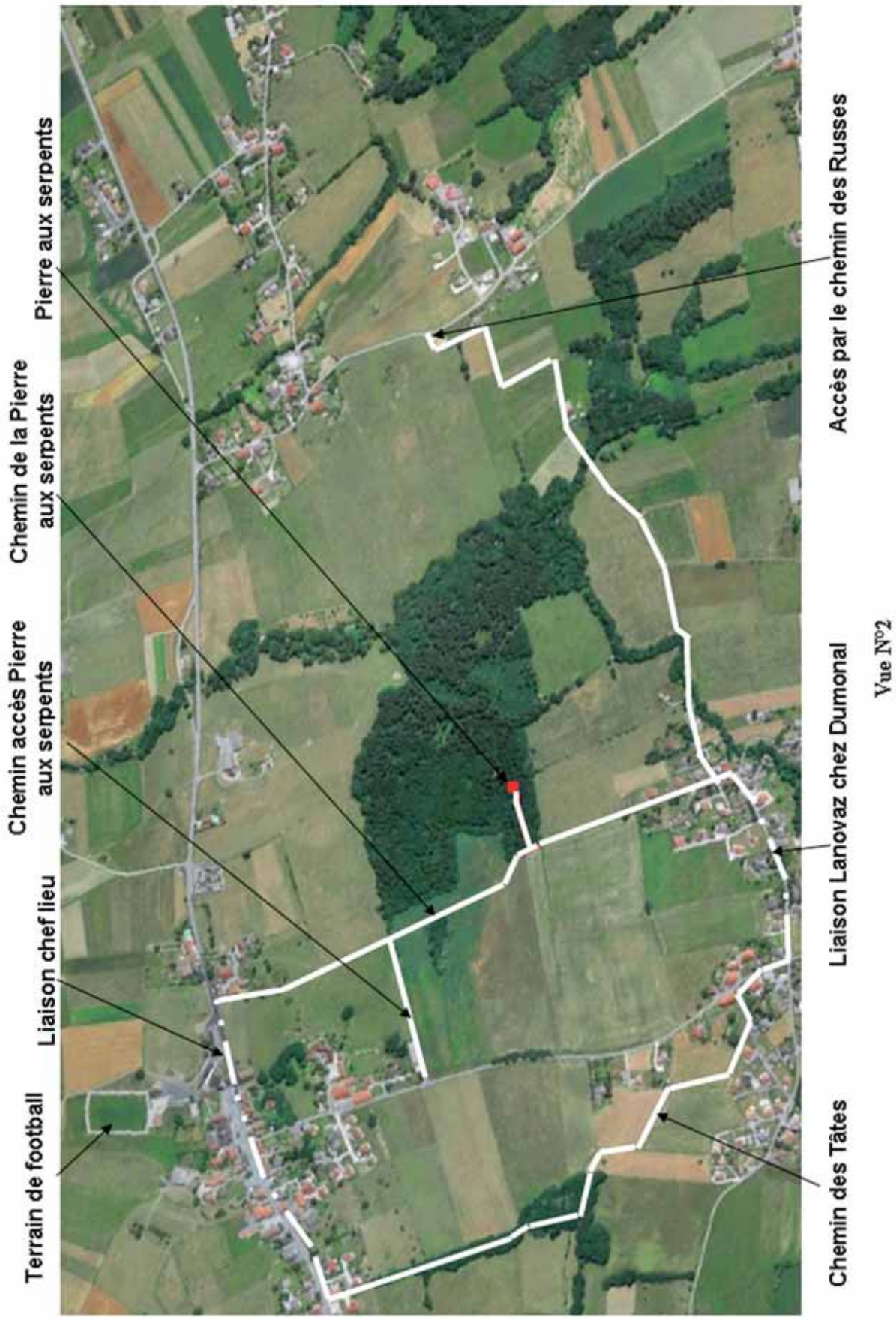
Les sols s'appauvrissent de plus en plus, pensez à installer un site de compostage au coin de votre jardin, pour vos déchets ménagers organiques. La nature sait les transformer en un excellent engrais, et vous éviterez ainsi d'augmenter le poids et le volume des ordures ménagères qui doivent être transportées à Bellegarde pour y être incinérées.

La déchetterie.

Penser que tout liquide peut traverser les sols ou rejoindre la nappe phréatique ou les ruisseaux. La déchetterie récupère les liquides polluants tout comme les objets encombrants. Elle reçoit également les déchets verts issus des tontes ou des tailles, qui seront traités par exemple à la compostière de Perrignier.

Ces petits gestes du quotidien sont précieux pour la planète. Les enfants sont l'avenir de l'humanité, n'oublions pas de les y associer.





Journée environnement

La journée environnement, qui consiste au ramassage des déchets laissés sur les chemins et le long des fossés en collaboration avec les écoles, n'a pas pu avoir lieu courant mars.

En effet, le déroulement des élections municipales, les vacances scolaires, les mauvaises conditions climatiques, n'ont pas permis le déroulement de cette manifestation avant le début de la pousse de la végétation et des cultures.

C'est pourquoi, nous organiserons cette journée à l'automne avec la participation comme à l'accoutumée des enfants de l'école primaire et nous vous invitons, ce jour-là, à venir nous rejoindre.

Nous en profitons également pour féliciter les personnes qui entretiennent les abords des routes, les fossés attenants à leur lieu d'habitation, et nous les encourageons à continuer leurs efforts. Nous incitons à ce qu'un plus grand nombre les imite et se fasse connaître s'ils le désirent.

Nous espérons vous avoir sensibilisé d'avantage aux problèmes environnementaux et sommes preneurs de toutes remarques et initiatives pouvant améliorer notre qualité de vie.

Rappel concernant les nuisances sonores

En rapport avec l'arrêté préfectoral n°. 324 DDASS/2007 du 26 juillet 2007 nous vous rappelons que les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils

ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Pour les activités professionnelles : interruption des travaux entre 20 heures et 7 heures. Egalement toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Campagne de démoustication sur le territoire de la commune

L'Entente Interdépartementale Ain, Isère, Rhône, Savoie pour la Démoustication procède à une campagne de lutte contre les moustiques sur la commune d'Arenthon.

L'agent formé et encadré par l'E.ID. pour la Démoustication interviendra pour contrôler et traiter, le cas échéant les points d'eau stagnante.

Afin d'optimiser sa mission, les plaintes et les demandes d'interventions seront consignées dans un registre laissé en Mairie d'Arenthon.

Il est également possible de contacter l'E.I.D. au 04 79 54 21 58.

Distribution des roses pour la fête des mères

Par ce petit geste, nous souhaitons honorer toutes les mamans de la commune. Nous nous excusons néanmoins auprès des personnes qui auraient été, bien involontairement, oubliées.

Afin de dissiper tout malentendu, voici quelques explications sur le déroulement de cette opération :

La municipalité, qui achète les roses, fait parvenir un courrier à toutes les associations de la commune, leur demandant de confirmer leur participation à la distribution.

Seules les associations qui répondent à ce courrier, sont mentionnées sur l'étiquette accompagnant les fleurs (étiquette qui forcément, est préparée à l'avance).

Ainsi, les associations qui souhaitent participer à la distribution, et donc être mentionnées, doivent impérativement répondre dans les délais, au courrier de la Mairie.

Petits conseils afin de conserver vos roses :

Cette année certaines fleurs ne sont pas restées belles très longtemps. Veuillez nous en excuser. Renseignements pris auprès du fournisseur, il semble que les roses aient souffert du transport et du temps orageux. Il nous a précisé que dans ce cas, lorsque vous recevez la fleur, il faut recouper la tige d'un ou deux centimètres (en biseau avec une lame bien affûtée) avant de la placer dans le vase ; si cela n'est pas suffisant, la tremper entièrement une heure ou deux dans une bassine d'eau.

Souvent cela suffit à lui redonner vie (après essai, nous pouvons vous confirmer que cela fonctionne).

De bons conseils pour l'année prochaine...



Fleurissement en Pays Rochois

Tous à vos balcons ou vos plates bandes : un concours de fleurissement organisé par la CCPR se déroule chaque 1^{er} dimanche d'août.

Cette opération récompense les habitants du Pays Rochois qui embellissent leur maison donc leur village, en fleurissant leurs massifs et jardinières.

Un grand merci à eux.

Au vu de son nombre d'habitants, Arenthon a droit à l'inscription de 8 candidats. Chaque catégorie de fleurissement bénéficie de prix.

Les catégories sont :

- villa (primée jusqu'à la 9^{ème})
- ferme en activité (primée jusqu'à la 4^{ème})
- ferme rénovée (primée jusqu'à la 4^{ème})
- balcon (primé jusqu'au 4^{ème})
- établissement public (primé jusqu'au 3^{ème})
- originalité (primée jusqu'à la 2^{ème})

Une équipe composée de membres de chaque localité du Pays Rochois visite et note toutes les maisons inscrites.

Si vous jugez que votre maison entre dans une des catégories de fleurissement, veuillez vous faire inscrire en mairie avant le lundi 7 juillet. D'autre part, les représentants d'Arenthon, examinent toutes les maisons visibles de la route ; si les propriétaires retenus l'acceptent, ils figureront sur la liste à la CCPR.

Le 3 août prochain, les représentants de toutes les communes feront le tour du Pays Rochois, en minibus, vers les maisons choisies et appréciées afin qu'elles soient notées.

A vos plantations !

Repas de nos aînés

Le dimanche 27 avril a eu lieu le traditionnel repas, offert par la Municipalité et le CCAS.

De plus en plus nombreux chaque année et en très grande forme, nos aînés ont pu apprécier un excellent menu préparé par le chef de l'auberge d'Arenthon, et son équipe.

A l'heure du dessert, les membres du CCAS et les élus ont offert un petit cadeau aux doyens présents ce jour-là (Ginette DUC pour les dames et Gaby MOREL pour les messieurs), puis les chansons ont succédé aux histoires et le temps passa très vite.

Chacun repartit avec une petite fleur et l'espoir de se revoir très prochainement.



Tout le monde est très occupé à chercher « la bonne chanson »...



...qui permettra d'accompagner « les vedettes »





Portage des repas à domicile

Depuis quelques années, nous avons organisé au profit des personnes âgées ou malades, un service de portage des repas à domicile et ce, en partenariat avec la commune de SCIENTRIER, l'ADMR de REIGNIER et les cuisines de la maison de retraite de REIGNIER.

Ces derniers nous ont fait savoir dernièrement qu'ils ne souhaitaient pas poursuivre la fourniture de ces plateaux-repas. C'est pourquoi, nous venons de lancer une consultation afin de trouver un nouveau prestataire qui soit en mesure de confectionner les repas à compter de juillet prochain.

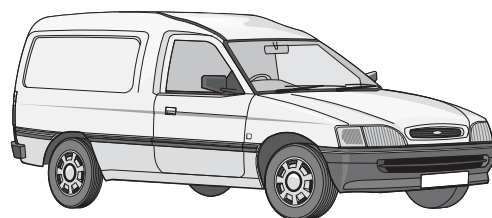
Nous réorganiserons sans doute également le service du portage lui-même.

Dans ce but, il serait souhaitable que nous connaissions le nombre approximatif de repas à distribuer. Nous vous rappelons que ce service peut également être rendu à titre temporaire (pour des personnes malades par exemple).

Si vous êtes susceptible d'être intéressé par cette prestation, n'hésitez pas à prendre contact au plus tôt avec la Mairie au 04 50 25 51 87.

Il s'agit bien évidemment pour l'instant que d'une simple demande de renseignements qui ne vous engage nullement.

Dernière nouvelle : le prestataire qui a été choisi est la Société "1001 repas", cuisine de La Roche sur Foron ; le prix du repas complet avec la soupe du soir reste inchangé : 6,40 €



Bibliothèque Municipale d'Arenthon

L'équipe de bénévoles vous rappelle que la bibliothèque est ouverte à tous, enfants, ados, adultes, selon les conditions suivantes :

- l'inscription est gratuite
- emprunts des documents pour une durée de 3 semaines
- vous y trouverez des romans, des BD, des documentaires, un fonds Savoie, des albums pour tout petits, des revues de tous genres (jardinage, aménagement de l'habitat, économie, consommation, psychologie, nature, histoires pour enfants, etc).

La bibliothèque est située au centre du village, dans les locaux de l'école élémentaire Benoît Chamoux.

Tél. 04 50 03 92 79.

Nous serons heureux de vous accueillir aux horaires suivants :

lundi, mercredi et vendredi : 16 h 30 à 18 h 30 ;
samedi horaire à préciser : 11 h 30 à 12 h 30 ou de 10 h 30 à 11 h 30 (dès septembre, en fonction de l'ouverture de l'école aux élèves le samedi).

Pendant les vacances scolaires (dont les vacances d'été à partir du 3 juillet) : la bibliothèque est ouverte les mercredi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.

Fermeture du 4 au 25 août.

Nous participons cette année à l'opération Lettres frontière littérature en Rhône-Alpes et en Suisse romande en constituant notamment un groupe de lecteurs autour d'une sélection de dix livres.

Nos Expositions - 2008/2009 :

- 4 octobre au 15 novembre 2008
Exposition sur le Nepal
- Printemps 2009 - Exposition sur "Les déchets"
- Automne 2009 - Exposition Champignons

Important - Nous avons le projet de créer un site Web En préparation pour cet automne.



Traque aux lièvres : une journée spéciale pour les enfants de CM1/CM2.



C'est par une belle journée de début de printemps que les enfants de la classe de GUY DECROUX de l'école Benoît Chamoux ont pris le bus direction la frontière Suisse.

Arrivés sur place, près de VEIGY, ils ont été accueillis par les gardes faune suisses ainsi que par les représentants de la Fédération des chasseurs de la Haute Savoie et de l'association communale de chasse d'Arenthon (ce sont ces organismes qui les avaient invités).

Après avoir reçu les consignes ils ont été déployés sur un territoire assez vaste et ont pu commencer une « traque » aux lièvres.

Il s'agissait en effet de rabattre les animaux et de les faire fuir en direction des filets qui avaient été préalablement tendus. Ces lièvres, seront ensuite délicatement enfermés dans des caisses et transportés jusqu'à Arenthon pour y être relâchés (le but étant de capturer le gibier sur le territoire suisse où il prolifère causant ainsi d'importants dégâts pour être relâché dans des communes françaises dont ARENTHON, où ils seront bien évidemment protégés durant de nombreuses années et où normalement ils devraient se reproduire).

Les enfants ont pu ainsi admirer les lièvres en liberté et participer à la capture de quatre d'entre eux (ils ont pu s'apercevoir qu'il n'est pas si facile que cela de réussir cette opération). C'est l'esprit rempli de belles images et ravis de leur journée qu'ils ont repris le chemin de leur école, prêts à revenir prêter main-forte aux autorités concernées à l'automne prochain.



Dernières explications avant la battue

En partenariat avec la mairie, l'instituteur a souhaité faire participer les élèves à la rédaction d'un article pour l'Écho des îles (c'est le texte d'Anaïs qui a été choisi en classe).

Journée de la battue aux lièvres vue par une élève de l'école Benoît Chamoux.

Nous sommes partis de l'école vers 8 h 35 min pour participer à la battue aux lièvres à Jussy en Suisse. Mélanie a été à côté de moi pendant tout le trajet.

Nous étions pressées d'arriver et excitées en même temps !

Le chef (le garde-faune) nous a donné des consignes très claires : nous avons dû prendre deux bâtons chacun qui nous servaient à effrayer les lièvres pour qu'ils aillent dans les filets. Il a fallu être très vigilant pour que les lièvres ne passent pas à côté de nous et qu'ils ne nous échappent pas ! Quand on voyait un lièvre, il fallait agiter les bâtons, faire du bruit pour l'effrayer.

Le garde-faune nous a pris par groupe de 5 ou 6 avec un adulte et on s'est tous alignés chacun devant une ligne de tracteur. Après, il a sifflé et on a dû avancer en faisant du bruit avec les bâtons. Quand il a resifflé, on a dû tous s'arrêter. On était toujours alignés.

Et ainsi de suite jusqu'aux vignes ; on a dû recommencer... avancer... s'arrêter... jusqu'aux filets, on a fait demi-tour et on s'est tous rassemblés pour aller prendre notre pique-nique.

Pendant le repas, j'étais à côté de : Mélanie, Manon, Marine et Morgane.

Ça faisait du bien de reprendre des forces ! C'était bon !

Nous voilà repartis pour une nouvelle battue dans la forêt.

Nous avons formé deux groupes, chaque groupe devait se mettre en ligne.

Un peu plus loin dans la forêt, Marine et Mélanie sont tombées (la pente était glissante), pas moi. Quelques minutes plus tard, un lièvre est passé entre mes jambes !!!

Le guide qui a voulu faire peur au lièvre m'a bousculé sans faire exprès et heureusement qu'il y avait un arbre à côté sinon je serais tombée.

Après, nous sommes retournés au car... dommage... c'était si bien ! Tout le long du trajet, j'étais à côté de Mélanie : on était un peu fatigué quand même !!

Vers 14h nous sommes arrivés à Arenthon.

C'était très bien ! Dommage que ça soit déjà fini !

J'aurais volontiers recommencé !

Le garde-faune a relâché les lièvres à Arenthon : sans nous, car si les lièvres nous avaient tous vus excités, ils se seraient enfuis très loin et ne se sentiraient pas à l'aise dans leur nouveau territoire.

J'ai adoré cette battue aux lièvres : c'est la première fois que je les ai vus d'aussi près.

Anaïs

■ Association de Parents d'Élèves

BUREAU 2007-2008

Président : M. VERNAZ Roland
Vice-président : M. CARRIER Didier
Trésorier : M. PHILLIPPE Christophe
Vice-Trésorière : M^{me} DROGUE Elodie
Secrétaire : M^{lle} HUMBERT Patricia
Vice-secrétaire : M. MAIRE Jean-Louis

Pour nous contacter :

APE
Ecole Élémentaire Benoît Chamoux
25 Route de Bonneville
74800 ARENTHON

Dates des prochaines manifestations sur 2008 :

- Fête de l'Automne avec son fameux concours de courges le 8 novembre 2008.
- Soirée Théâtre avec la troupe d'Amancy courant du mois de décembre 2008.

■ Centre de Première Intervention d'Arenthon

1. Le CPI ARENTHON

Fait partie intégrante du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), comme toutes les casernes de sapeurs pompiers de la Haute-Savoie, et ceci depuis le 1^{er} janvier 2000.

Le CPI d'Arenthon compte 19 sapeurs pompiers volontaires, hommes et femmes de 18 à 55 ans.

Les sapeurs pompiers volontaires exercent un métier en dehors de leur activité de sapeur-pompier, et prennent sur leur temps libre pour venir en aide à leurs concitoyens.

2. Les conditions pour pouvoir intégrer le corps des sapeurs pompiers :

- Avoir une forte motivation ;
- Être au minimum majeur ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Avoir une bonne forme physique ;
- Satisfaire à la visite médicale d'incorporation.

3. Déroulement de l'activité.

Les premières années de l'engagement sont essentielles pour les formations initiales obligatoires.

Les missions de sapeurs pompiers sont diverses ; ainsi après la période de formation initiale obligatoire viennent les formations de spécialisations (sauvetage déblaiement, animalier, secours routier en ravin, etc....). Toutes ces formations sont suivies de recyclages pour le maintien des acquis ainsi que la mise à niveau pour les nouvelles techniques.

4. Conclusion

Après cette petite présentation de l'activité des sapeurs pompiers, et pour un jour avoir la satisfaction d'être utile aux autres,

REJOIGNEZ LES SAPEURS POMPIERS D'ARENTHON

Personnes à contacter

- M. Philippe GUYENOT,
347, route des Arculinges, 74800 ARENTHON
Tél. 04-50-03-93-55 ou 06-72-67-85-70
- M. Serge DUNAND,
Route de Reigner, 74800 ARENTHON
Tél. 04-50-25-59-72



Arenthon Environnement en Pays Rochois

Qui sommes-nous ?

Association de type loi 1901, créée le 20 décembre 2006, en réaction au projet d'implantation, à Arenthon, d'un incinérateur de boues de station d'épuration. Notre association a pour objet la protection et la défense de l'environnement ; la promotion du développement durable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR).

Au fur et à mesure de nos recherches, nous avons pris conscience des enjeux en rapport avec l'eau : assainissement et bien sûr l'importance d'agir en amont pour protéger l'eau sous toutes ses formes : ruisseaux, nappes phréatiques... C'est ainsi que nous avons décidé de vous faire découvrir ou redécouvrir les ruisseaux d'Arenthon et de vous faire connaître les projets qui concernent l'Arve en organisant cette journée du 17 mai "Au fil de l'eau" dont vous trouverez ci-dessous le compte rendu.

SI LES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT VOUS INTERESSENT, N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE !

Contact : Christine SUARD au 04 50 25 53 88 ou Gilbert SAILLET au 04 50 25 53 09.

ARENTHON ENVIRONNEMENT EN PAYS ROCHOIS
47, route de Reignier - 74800 ARENTHON
E-mail : arenthon.environnement@hotmail.fr

Compte rendu de la journée du 17 mai 2008 « au fil de l'eau »

Matinée : balade aux bords des ruisseaux :

Malgré une météo défavorable (pas de pluie mais un ciel menaçant et très gris), nous étions 41 personnes à partir découvrir nos ruisseaux depuis le haut du village d'Arenthon (départ de la Pierre des 4 communes à côté du Moulin du Châtelet à Cornier) pour arriver au chef-lieu d'Arenthon à la mi-journée.

Cette matinée, qui se voulait interactive entre les membres de l'association (qui avaient préparé le parcours), Marie Hebert spécialiste des milieux aquatiques à la Frapna et les participants (parmi eux des botanistes de l'association du Bolet du Foron, un ornithologue de l'association Pays Rochois au naturel, des riverains de ruisseaux...) a permis d'aborder de nombreuses notions comme la ripisylve (espace boisé de bord de rive), le profil d'un cours d'eau, la faune et la flore de ce milieu, la gestion des ruisseaux (pollution, espèces piscicoles)...

Ainsi nous avons entendu le chant des mésanges et du loriot ; nous nous sommes arrêtés pour admirer de nombreuses plantes comme l'ail des ours, le cresson de cheval ou une orchidée ; nous avons observé une libellule qui sortait de son exuvie (enveloppe de mue), une larve de triton alpestre ; nous avons pu constater les déchets, transportés par le ruisseau lors des crues, qui restent accrochés aux branches. La découverte d'un véhicule entièrement découpé et transporté au bord du ruisseau nous a révoltés.

Cette promenade a permis :

- de mieux connaître les paysages de notre commune,
- de mesurer que, tout près de chez nous, il y a de belles choses à découvrir,
- de nous sensibiliser à la notion de bassin-versant, à la manière dont il faut gérer et protéger nos ruisseaux si nous voulons sauvegarder la biodiversité en évitant entre autre de se servir de la nature comme d'un dépotoir,
- de partager un moment de convivialité, d'échanger avec des personnes de la Roche-sur-Foron, de Cornier, de Scientrier et d'Eteaux.



Les participants à la journée "Au fil de l'eau" du 17 mai 2008

Après-midi : diaporama sur la rivière Arve :

Après une pause déjeuner très sympathique, nous avons rejoint la salle communale pour suivre une présentation du SM3A, par Hervé Fauvain et Anne-Lise Auzan, sur l'Arve et son contrat de rivière.

Cela a prolongé à merveille notre promenade du matin et illustré la notion de bassin-versant.

Nous y avons pris la mesure de l'état de l'Arve :

- lit qui s'est enfoncé du fait des prélèvements de graviers par exemple,
- pollution aux métaux lourds,



Vie associative

- pollution liée aux rejets domestiques,
- pollution des abords avec toutes sortes de déchets : anciennes décharges de pneus, d'ordures ménagères...

C'est le résultat de 30 ans d'activités humaines intensives.

Ce constat a amené les élus à signer un contrat de rivière, en 1995, pour 11 ans, qui avait pour but de coordonner l'action des 40 communes riveraines de Chamonix à Genève dans l'objectif d'agir pour « restaurer » l'état de l'Arve.

Aujourd'hui, l'accent est mis sur les conventions avec les industriels du bassin de Cluses afin de réduire la pollution par les métaux lourds.

Anne-Lise Auzan, chargée de mission, a présenté des actions d'aménagements piscicoles comme, par exemple, la renaturation du Nant de Sion (début des travaux cet été) pour favoriser la reproduction des poissons comme l'ombre commun.

Elle nous a également parlé de la passerelle qui nous permettra de franchir l'Arve à pied ou à vélo début 2009. Cette passerelle est installée à la limite d'Arenthon et de St Pierre en Faucigny dans le cadre d'un projet de valorisation du patrimoine naturel de cette zone préservée entre Borne et pont de Bellecombe. Cette partie non endiguée et bordée d'étangs, est quasiment la seule zone de divagation de l'Arve, elle abrite de nombreuses espèces d'oiseaux comme le petit Gravelot ou le Chevalier Guignette.

Cette passerelle (avec deux autres sur le Foron de La Roche et une sur le Nant de Sion) facilitera le cheminement au bord de l'Arve qui reliera Chamonix à Genève.

Ce diaporama nous a permis de prendre conscience :

- qu'Arenthon avait un morceau de territoire de l'autre côté de l'Arve,
- que les industriels doivent développer des systèmes de pré-traitement de leurs rejets,
- que les stations d'épuration et autres systèmes de traitement des eaux usées sont indispensables pour réduire la pollution des cours d'eau,
- que les phosphates n'étant pas traités dans les stations d'épuration, il vaut mieux utiliser des lessives sans phosphate,
- que, malgré les dégâts générés par les activités humaines sur l'Arve, cette rivière et ses abords, en particulier sur notre secteur, est un atout pour la biodiversité qu'il faut préserver,



- que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) qui permettra une gestion concertée à l'échelle du bassin-versant (soit une centaine de collectivités) sera un outil essentiel pour l'avenir de notre rivière.

L'eau, c'est la vie.

En conclusion de cette journée, je voudrais rappeler qu'il n'y a pas si longtemps que l'eau potable coule au robinet de notre cuisine. Ce serait en 1944 que l'eau courante a été installée à Arenthon.

Un tiers de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable. Pour nous, c'est une évidence de voir couler l'eau potable à volonté !

Pourtant, n'oublions pas que l'eau que nous buvons provient pour 1/3 des eaux de surface (pompage dans un fleuve et traitement de l'eau) et 2/3 des sources ou des nappes phréatiques. A Genève, 80 % de l'eau consommée provient du lac Léman.

Dans tous les cas, les pollutions issues des activités humaines affectent notre ressource en eau. De plus, nous (agriculture, industries, ménages) consommons l'eau à un rythme plus rapide que celui de la reconstitution des nappes souterraines.

Il nous faut apprendre à économiser et à protéger cette ressource si précieuse. Tout ce qui se passe en amont a des conséquences en aval. C'est à chacun d'être responsable, de s'informer, d'agir et de faire agir pour la protection des ressources en eau.

Vous allez recevoir dans vos boîtes aux lettres un questionnaire sur le SDAGE schéma directeur et d'aménagement de la gestion de l'eau pour notre région (bassin Rhône-Méditerranée) 2009-2015. Vous pouvez également vous connecter sur internet www.consultation.rhone-mediterranee.eaufrance.fr pour donner votre avis. Cette consultation (qui se fait d'avril 2008 à octobre 2008) influera sur le niveau ambitieux ou non de ce programme de gestion de l'eau, qui sera élaboré au plan national pour 6 ans.

N'hésitez pas à contacter la FRAPNA qui soutient l'agence de l'eau sur cette initiative ou consulter le site <http://www.frapna.org/hsavoie/content/view/161/93/>

PARTICIPEZ !

Soyons des citoyens actifs !

Christine Suard, présidente de l'Association ARENTHON ENVIRONNEMENT EN PAYS ROCHOIS



Football: un nouveau club dans notre commune

Après 8 ans de vie commune avec La Roche sur Foron sous le nom ASSA Pays Rochois, et après la démission des membres du comité au mois de novembre 2007, il a été décidé de séparer le Club en 2 entités jusqu'à la fin de la saison 2007/2008 : les jeunes jusqu'aux 15 ans à Arenthon-Scientrier, et les équipes 18 ans et seniors à La Roche sur Foron.

La suite logique de cette situation, était donc la création d'un nouveau Club. Lors de l'assemblée constitutive du 17 avril dernier, le FCAS (Football Club Arenthon Scientrier) est donc né, en total accord avec les mairies de Scientrier et Arenthon.

Ont été élus lors de cette assemblée constitutive :

Membres :

Jérôme BRASIER	Yakup OKTAY
Jean-Marc GERMOND	Raphaël BALDAYO
Nicolas MARECHAL	Nicole COINTY
Gilles LEPESQUEUR	Serge BLANC
Thierry MARECHAL	

Président : Benoît DUNAND

Vice président : Jérôme MARECHAL

Vice président : Frédérique MARECHAL

Trésorière : Carine BLANC

Vice-trésorière : Nicole COINTY

Secrétaire : Lise VELLUZ



Les infrastructures sportives mises à notre disposition par les 2 communes sont de bonne qualité : un terrain en herbe à Arenthon, un terrain stabilisé à Scientrier, et des vestiaires fonctionnels. Les efforts consentis ces 10 dernières années vont s'avérer très utiles pour remonter ce nouveau Club.

Le but est dans un premier temps de recréer l'ambiance chaleureuse et conviviale qui régnait au sein de l'ASSA (Association Sportive Scientrier Arenthon) il y a un peu moins de dix ans, et d'avoir de bonnes équipes de jeunes, bien encadrées.

Le nouveau comité et les éducateurs espèrent revoir venir de nombreux jeunes partis sous d'autres cieux ces dernières années et comptent sur le soutien des parents pour faire vivre ce club.

Ce nouveau club est donc avant tout orienté vers les jeunes. Cependant une équipe senior sera engagée en 3^{ème} Division de District. Au niveau des jeunes, tous les niveaux seront présents, des débutants jusqu'au 15 ans.

Si vous ou votre enfant (fille ou garçon !) souhaitez jouer au football, au Football Club d'Arenthon-Scientrier, vous pouvez prendre les renseignements nécessaires auprès de Benoît DUNAND au 06 19 63 00 32.

Comité des fêtes d'Arenthon

Soirées belote :

Soirées toujours très appréciées, nos participants fidèles d'Arenthon et des communes environnantes de plus en plus nombreux se rencontrent pour taper le carton "à la mêlée" dans la bonne humeur.

9 soirées pour la saison 2007-2008 (480 joueurs).

La dernière s'est terminée par un repas "bœuf bourguignon, polenta" mitonné par Jean-Claude.



Le repas lors de la dernière soirée belote



Les doyennes du jour

La récré des aînés :

La récré des aînés a eu lieu le 20 janvier 2008 et était animée par Magalie "la yodleuse des Aravis".

Champagne et fleurs ont été remis aux doyennes du jour : Madame Jeanne Balsiger et Monsieur Pierre Laborde.

Dates à retenir en 2008

Le rallye découverte sera reconduit cet automne ; la date est à fixer.

Le comité des fêtes vous remercie pour votre participation et vous souhaite de bonnes vacances.

■ La R'biolle en forme pour la 2^{ème} décennie !

A l'occasion de son 10^{ème} anniversaire, fêté à Scientrier, les r'biollons avaient sorti « le grand jeu ».

La fête a débuté le samedi soir sous un temps clément avec la mise en rotation des porcelets et du bœuf puis l'apéritif des sponsors, animé par le groupe folklorique auvergnat « les Sabots d'Orbeils » ainsi que les trompes de chasse « Rallye Bonne Fée ». Puis ce fut le repas spectacle autour du savoureux porcelet à la broche : une autre spécialité de la maison Musy !

Cette soirée était marquée par le grand retour des artistes Gilles et Joël qui, à travers leur nouveau spectacle, ont émerveillé le public !

Les lampions du samedi soir à peine éteints, c'est au soleil levant que se sont installés tour à tour les brocanteurs, commerçants, artisans et marchands de bestiaux (en nombre record cette année).

Au fil de leur promenade dans la foire, les visiteurs matinaux ont assisté au casse-croûte des maquignons animé par « les amis du musette » de Morzine.

...En passant parmi les vieux tracteurs, qui, pour l'occasion avaient été bichonnés par leur propriétaire et rutilaient de propreté, combien ne se sont pas laissés attendrir par le petit cochon en tentant de deviner son poids pour l'emmener à la maison !

Cette année, nous avons même eu l'honneur d'accueillir



le roi de la basse-cour, un magnifique coq géant qui dominait la fête et taquinait le public.

Le bœuf fut dégusté sous le chapiteau décoré « made in R'biolle » par une équipe déco qui travaille sans relâche depuis le début de l'année pour personnaliser l'ambiance.

Les convives ont pu danser jusqu'au soir au son de l'accordéon d'un enfant du pays, Sébastien Gêroudet.

A l'issue de la journée chacun est reparti avec son assiette souvenir.

Malgré une météo qui est venue perturber les festivités en fin d'après midi, la R'biolle a encore remporté un vif succès grâce au travail d'une centaine de bénévoles.

Lundi, la fidèle équipe de survivants, (ceux qui ont vaincu la fatigue de la veille) a pu apprécier les diots mijotés dans le marc de notre fidèle bouilleur de cru : Michel et son chien.

Dans un mélange de traditions, de simplicité et de bonne humeur, la R'biolle est devenue un rendez-vous printanier incontournable.

A noter dans vos agendas :

Pour le 10^{ème} anniversaire, une grande fête de la bière est organisée le 18 octobre 2008 à Arenthon, avec un grand Orchestre Alsacien.

L'équipe publicité

■ Association des Jeunes d'Arenthon

L'Association des Jeunes d'Arenthon est une association qui existe depuis 30 ans déjà. Elle est composée de jeunes âgés de 15 à 25 ans qui organisent chaque année une vogue durant le mois d'Août. Notre volonté est de contribuer à l'animation du village en faisant perdurer cette manifestation.

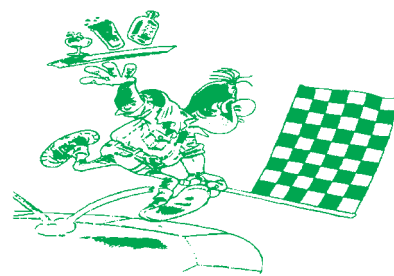
Cette année, la vogue se déroulera le samedi 23 et le dimanche 24 août. Nous commencerons, celle-ci, par un rallye VTT le samedi après-midi suivi, le soir, d'un bal animé par Sound Sower.

Le dimanche, la traditionnelle brocante sera également présente cette année, des jeux interassociations auront lieu courant de l'après-midi. Nous terminerons ainsi cette journée par un repas dansant.

Bien entendu, de nombreuses surprises vous attendent encore.

Pour tous renseignements et participations, vous pouvez contacter :

- Pour le rallye VTT : EMERIC au 06 80 18 74 63
 - Pour la brocante : SARAH au 06 77 88 41 04 de 12h à 12h30 et de 18h30 à 20h30.
- Participation gratuite pour les habitants d'Arenthon.



Les jeunes d'Arenthon

Vie intercommunale

■ Communauté de Communes du Pays Rochois (C.C.P.R.) :

Après les élections de mars 2008, le conseil municipal a voté pour ses représentants à la C.C.P.R., afin qu'ils siègent au conseil communautaire composé d'élus des 9 communes du Pays Rochois (Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chapelle Rambaud, La Roche sur Foron, Saint Laurent, Saint Pierre en Faucigny et Saint Sixt). Nos délégués sont au nombre de cinq : 4 délégués titulaires et un délégué suppléant.

Voici les quelques informations, liées à notre commune, que nous voulions vous communiquer, tirées des premiers conseils communautaires.

Conseil communautaire du 15 avril 2008 :

Lors de cette rencontre, les délégués étaient invités à élire le président et les vice-présidents. Tous les délégués titulaires des 9 communes peuvent se présenter à ce scrutin. M. Marin GAILLARD (maire de Saint Pierre en Faucigny) est élu à la majorité absolue et propose l'élection de 3 vice-présidents afin d'établir son exécutif. M. Michel THABUIS (maire de La Roche sur Foron), M. Gilbert ALLARD (maire de Cornier) et M. François ROSSET (maire d'Eteaux) sont élus respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} vice-présidents, tous 3 à la majorité absolue.

Conseil communautaire du 6 mai 2008 :

Cette réunion a permis au quorum de statuer du montant des indemnités du président et de ses trois adjoints ainsi que **des délégations que le conseil communautaire accorde au président**. Il est proposé de fixer ces indemnités à leur montant maximum autorisé par l'état, soit 2 525,35 € brut mensuel pour le président et 925,21 € brut mensuel pour les vice-présidents. Le conseil communautaire approuve ces deux propositions à la majorité.

Elle a, de même, permis la constitution du bureau. M. Marin GAILLARD propose que le bureau soit composé des **maires des 9 communes** et précise que des personnes ayant des compétences reconnues pourront y participer ponctuellement. Cette proposition est adoptée par l'assemblée.

Nous avons élus les délégués auprès des **divers syndicats** avec lesquels la communauté de communes collaborent.

Conseil communautaire du 27 mai 2008 :

Cette nouvelle confrontation a permis la constitution **des différentes commissions internes** de la C.C.P.R.

ainsi que d'établir les tarifs des cartes de transports scolaires. Il est proposé par le président, à ce sujet, après discussions, de fixer ces tarifs :

- Inscriptions dans les délais : - 1^{er} enfant : 90 €
- 2^{ème} enfant : 45 €
- 3^{ème} enfant : gratuit
- Inscriptions hors délais : - 1^{er} enfant : 118 €
- 2^{ème} enfant : 58 €
- 3^{ème} enfant : gratuit
- Duplicata : 3.30 €

Cette proposition est acceptée à une grande majorité. Il est important de préciser que le coût de revient du transport d'un élève pour la C.C.P.R. est estimé pour l'année 2008/2009 à 1 187 €, soit 92 % des frais engagés sont pris en charge par la collectivité pour le premier enfant, 96 % pour le deuxième et 100 % pour le troisième enfant. Les cartes sont retirables au bureau de la C.C.P.R. depuis le 2 juin 2008.

Le prochain **conseil communautaire** aura lieu le **24 juin 2008**. Il nous sera présenté le rapport financier 2007, les rapports annuels d'assainissement et des ordures ménagères 2007 ainsi que les tarifs de la restauration scolaire et du centre de loisirs sans hébergement, situé à Montisel, pour l'année 2008/2009. Le compte rendu sera consultable à partir du début du mois de juillet.

Si vous désirez plus d'informations sur la vie du conseil communautaire et les sujets colorés en violet vous pouvez consulter les comptes rendus de séance dans leur intégralité aux bureaux de la C.C.P.R., situés à la maison du Pays Rochois ou sur leur site internet. Ils sont également disponibles en mairie et bientôt sur internet.

C.C.P.R.

Maison du Pays Rochois
74800 LA ROCHE SUR FORON
Tél. : 04 50 03 39 92
www.ccpaysrochois.fr



**Communauté
de Communes
du Pays Rochois**

Horaires d'ouverture des bureaux :

Lundi	8h00-12h00	13h30-17h30
Mardi	8h00-12h00	13h30-17h30
Mercredi	8h00-12h00	13h30-17h30
Judi	8h00-12h00	13h30-17h30
Vendredi	8h00-12h00	13h30-17h00

■ Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2008

L'an deux mille huit, le seize janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le dix janvier 2008, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur René DECARROUX, Maire.

Etaient présents : MM. R. DECARROUX, A. VELLUZ, J.-Y. CAUCHEMEZ, L. ANTHOINE, C. MOENNE, G. GENTON, J.-P. AGNIER, M. JAUNIN, R. DEFFAYET, D. CARRIER, L. NATALE, R. TISSOT.
M^{mes} C. COUDURIER, K. LANOVAZ.

Absent-Excusé : M. J.-J. BROUARD.

Secrétaire de séance : M^{me} C. COUDURIER.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2007
- URBANISME

- EXECUTION DU BUDGET 2008 AVANT SON VOTE
- CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A DES ACTIONS DE FORMATION AVEC LE C.N.F.P.T.
- RESTRUCTURATION DU BATIMENT DE LA CURE - DEMANDE DE SUBVENTIONS :
 1. D.G.E.
 2. FONDS PARLEMENTAIRES
 3. C.A.F.
- BATIMENT DE LA CURE : DON DE DEUX HARMONIUMS A LA FEDERATION FRANCAISE DE L'HARMONIUM
- R.D. 19 - SECTEURS « CHEZ NAVILLE » - « LA PAPETERIE » : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE CABINET UGUET
- RAPPORT ETABLI PAR CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS
- QUESTIONS DIVERSES.

SEANCE

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance du 12 décembre dernier.

URBANISME

Commission du 18/12/07

Certificat d'urbanisme d'information

VERDONNET Christian – Notaire Avis favorable - concerne parcelle appartenant à M^{me} CAZIER VOUILLOT Annie

Permis de Construire

PECHE Nicolas Avis favorable à la construction d'une habitation

AMASSOVITCH Ginette Avis favorable à l'extension d'une habitation

Déclarations Préalables

VOUZELLAUD Michel Avis favorable à la division d'une parcelle en deux unités

JARRIGE Christophe Avis favorable à la pose d'un panneau solaire

CAZIER VOUILLOT Annie Avis favorable à la division d'une parcelle en deux unités

GERBER Patricia Avis favorable à la pose de velux

Commission du 27/12/07

Certificat d'urbanisme d'information

ACHARD Notaire Avis favorable
concerne terrain appartenant à M. MARIETHOZ et M^{lle} MARGOLLIET

Permis de Construire

BUFLIER Frédéric Avis favorable à la construction d'une habitation

CHESSE Frédéric Avis favorable à la construction d'une habitation

VOUZELLAUD Laurent Avis favorable à la construction d'une habitation + garage accolé

Déclaration Préalable

PIAT Stéphane Avis favorable à la modification des façades (fenêtres)

Monsieur VELLUZ présente l'historique de la demande du permis de construire de Monsieur Roland PIOUTAZ.

La Chambre d'Agriculture encourageant les activités extra-agricoles dans les fermes, cette dernière doit rechercher si l'activité de danse peut être autorisée à l'intérieur de l'exploitation. Nous devons donc attendre les derniers éléments qui permettront de prendre une décision en toute connaissance de cause. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

EXECUTION DU BUDGET 2008 AVANT SON VOTE

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer pour l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, dépenses totales déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18, ce qui permettra de payer les factures d'investissement avant le vote du budget. Le Conseil, après en avoir délibéré, **DONNE** son accord.

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A DES ACTIONS DE FORMATION AVEC LE C.N.F.P.T.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de la convention de partenariat, entre le Centre National de

la Fonction Publique Territoriale et la Commune d'Arenthon, relative à des actions de formation avec participation financière de la collectivité. Le Conseil, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** les termes de ladite convention de partenariat.

CONVENTION RELATIVE A LA CESSION DE DEUX HARMONIUMS

Monsieur le Maire présente les comptes rendus des visites du Bâtiment de la Cure en présence de l'archéologue, la conservatrice des monuments historiques, Monsieur le Curé et les représentants de la paroisse. Certains objets de culte doivent être brûlés. D'autres objets seront récupérés par la Paroisse et d'autres par le Conseil Général.

L'ensemble devra être pris en photo afin d'en conserver une trace. Le meuble intégré dans le mur sera démonté et il sera tenté de le remonter dans les nouveaux locaux.

Il a été également fait le constat que les deux harmoniums se trouvant dans le bâtiment de la Cure étaient en mauvais état et ne présentaient pas un intérêt artistique particulier. La Fédération Française de l'Harmonium se propose de les récupérer afin d'éviter la destruction de ces objets. Ces deux harmoniums seront ensuite exposés dans leur musée.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet d'une convention relative à la cession, à titre gracieux, de ces deux harmoniums à la Fédération Française des Amis de l'Harmonium. Le Conseil, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** les termes de ladite convention.

RESTRUCTURATION DE LA CURE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, selon délibération N°. 49, en date du 12 décembre dernier, la validation de la nouvelle estimation du coût des travaux destinés à la restructuration du bâtiment de la Cure, avait été approuvée pour un montant total hors taxes de 1 198 500 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander une subvention :

- auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement
- auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
- auprès des Fonds Parlementaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** son accord.

RD 19 – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – CABINET UGUET

La délibération ne peut être prise aujourd'hui, le Cabinet UGUET n'ayant pas fourni son avenant assez tôt (avenant négatif pour l'étude et les travaux). La délibération sera prise à la prochaine réunion du conseil après étude des détails des avenants.

AFFAIRES DIVERSES COMPENSATION GENEVOISE

La 35^{ème} tranche est inférieure à la précédente.

Monsieur Paul GENTON précise qu'il serait intéressant d'avoir une comparaison des fonds genevois, au titre communal, sur plusieurs années.

La séance est levée à 21 heures 10

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
René DECARROUX

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2008

L'an deux mille huit, le treize février, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le six février 2008, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur René DECARROUX, Maire.

Etaient présents : MM. R. DECARROUX, A. VELLUZ, J.-Y. CAUCHEMEZ, L. ANTHOINE, C. MOENNE, G. GENTON, J.-P. AGNIER, M. JAUNIN, R. DEFFAYET, D. CARRIER, L. NATALE, R. TISSOT, J.-J. BROUARD.
M^{mes} C. COUDURIER, K. LANOAZ.

Secrétaire de séance : M. L. ANTHOINE.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL DU 16 JANVIER 2008
- URBANISME

- ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE : CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER ACQUISITION COOPERATIVE AGRICOLE FRUITIERE
- TRAVAUX SUR LE R.D. 19 – SECTEURS « CHEZ NAVILLE » ET « LA PAPETERIE » :
 1. AVENANT 01 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET UGUET
 2. AVENANT 01 AVEC L'ENTREPRISE S.M.T.P.
- TRAVAUX SUR LE R.D. 19 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS ENTRE LES SECTEURS DE « CHEZ NAVILLE » ET « BOURG DE FEU » ET L'ACCES SECURISE AU DROIT DU CIMETIERE
- RAPPORT ETABLI PAR CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS
- QUESTIONS DIVERSES.

SEANCE

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2008.

URBANISME

Commission du 22/01/08

Certificat d'urbanisme d'information

ACHARD-CONVERS – Notaires Avis favorable
concerne parcelles appartenant à Monsieur DEFFAYET René « Chez Naville »

Permis de Construire

PIOUTAZ Roland Avis favorable à la réhabilitation d'un corps de ferme en six logements – demande de dérogation mineure pour règle de réciprocité

Déclarations Préalables

GUARESCHI Christophe Avis favorable à la réalisation d'une pergola
BONVIN Frédéric Avis favorable à la pose de trois vélux
DEFFAYET René Avis favorable au projet de l'aménagement d'un bâtiment collectif
LE JONCOUR Jean-Pierre Avis favorable à la réalisation d'une véranda

Commission du 12/02/2008

Permis de Construire

ROGUET Franck Avis favorable à la rénovation et la réhabilitation d'une habitation

Déclaration Préalable

SCI FICELI Avis favorable au changement de toiture
BUIX Dominique Avis favorable au changement d'affectation (garage en chambre) pour le stationnement couvert : garage réalisé selon PC 74.018.05.C.0006.
COUTURIER Stéphane Avis favorable à la pose d'une clôture (grillage vert) + portail

En ce qui concerne l'aménagement du bâtiment de Monsieur Roland PIOUTAZ, situé en zone NC du Plan d'Occupation des Sols de la Commune, Monsieur VELLUZ

donne lecture à l'assemblée d'un courrier émanant de la Chambre d'Agriculture pour l'aménagement éventuel possible à cet endroit. La Commission Urbanisme propose

Comptes rendus

au pétitionnaire de déposer une nouvelle demande de permis de construire qui devra être conforme à la chartre de la Chambre d'Agriculture si elle est acceptée.

Monsieur JAUNIN émet quelques réserves sur la possibilité de donner un avis favorable à ce permis.

Monsieur ANTHOINE indique que si le Conseil donne son accord pour les activités extra-agricoles qui seraient admises par la Chambre d'Agriculture, une modification de la réglementation de la zone NC du P.O.S. devrait être réalisée.

Après discussion, le Conseil accepte la possibilité de cette activité, par treize voix pour et deux abstentions, mais à condition que le pétitionnaire dépose une demande de permis de construire conforme à l'agrément éventuel.

E.P.F. DE LA HAUTE-SAVOIE : CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER – ACQUISITION COOPERATIVE AGRICOLE FRUITIERE

Dans sa séance du 14 septembre 2007, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie a donné son accord pour procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la Commune pour la concrétisation du développement du chef-lieu qui aura pour finalité la création d'un cœur de village, avec la reconstruction du bâtiment de la Fruitière.

Les modalités d'intervention de l'E.P.F. et, en particulier, le mode de portage de cette opération sont définies comme suit :

- La commune s'engage à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisée au préalable par l'E.P.F.
- La commune s'engage à ne pas louer les biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable de l'E.P.F.
- La commune s'engage à n'entreprendre aucun aménagement sans y avoir été autorisée au préalable par l'E.P.F.
- La commune s'engage à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des biens par l'E.P.F. à la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par douze voix pour et trois abstentions :

APPROUVE les modalités d'intervention de l'E.P.F. pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus

ACCEPTÉ les modalités d'intervention de l'E.P.F., en particulier, le mode de portage de cette autorisation et les modalités financières

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LE R.D. 19 – SECTEURS « CHEZ NAVILLE » ET « LA PAPETERIE » - AVENANT 01 AVEC L'ENTREPRISE S.M.T.P.

Le marché de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagements et de sécurisation de la RD 19, sur les secteurs de « Chez Naville » et « la Papéterie » a été attribué au groupement d'entreprises SMTP/APPIA Savoie Léman suite à un appel d'offres ouvert décidé par délibération en date du 4 avril 2007.

Le montant total du marché est modifié comme suit :

Marché initial :	351 956,09 € HT
Avenant n° 1	- 10 693,74 € HT soit - 3,02 %
Nouveau montant du marché	341 262,35 € HT
	408 149,77 € TTC

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver l'avenant et à autoriser Monsieur le Maire à le signer. Le Conseil, après en avoir délibéré : **APPROUVE** l'avenant N°. 01 avec le groupement d'entreprises SMTP / APPIA Savoie Léman.

TRAVAUX SUR LE R.D. 19 – SECTEURS « CHEZ NAVILLE » ET « LA PAPETERIE » - AVENANT 01 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET UGUET

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagements et de sécurisation de la RD 19, sur les secteurs de « Chez Naville » et « la Papéterie » a été attribué au Cabinet UGUET suite à une consultation décidée par délibération en date du 5 octobre 2005.

Le montant total du marché est modifié comme suit :

Coût d'objectif initial défini au contrat 450 000,00 HT
(dont 70 000 € pour le secteur des Chars)

Montant du marché de maîtrise d'œuvre initial	33 030,00 € HT
Montant du marché de travaux	351 956,09 € HT
Enveloppe prévisionnelle Les Chars	70 000,00 € HT
Soit part financière globale	421 956,09 € HT
Taux de rémunération	7,34 %
6,75 % (MOP) + 0,59% (OPC)	
Forfait de rémunération	30 971,58 € HT soit - 6,20 %
	37 042,01 € TTC

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver ce projet d'avenant et à autoriser Monsieur le Maire à le signer. Le Conseil, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'avenant N°. 01 avec le Cabinet UGUET.

TRAVAUX SUR LE R.D. 19 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS ENTRE LES SECTEURS DE « CHEZ NAVILLE » ET « BOUG DE FEU » ET L'ACCES SECURISE AU DROIT DU CIMETIERE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait été décidé, par délibération en date du 7 novembre 2007, de lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour la création de cheminements piétons entre les secteurs de « Chez Naville » et « Boug de Feu » ainsi que l'accès au cimetière.

Quatre cabinets ont retiré le dossier auprès des services de la mairie. Deux entreprises ont présenté une offre : le Cabinet UGUET et l'Agence Ville et Paysage.

Au regard des propositions faites par les deux cabinets, celle du Cabinet UGUET est apparue pour la commission d'appel d'offres réunie le 24 janvier 2008 l'offre économiquement la plus avantageuse.

Cabinet UGUET :

Coût prévisionnel des travaux	635 000,00 € HT
Taux de rémunération	6,07 %
Soit un forfait de rémunération de	38 544,50 € HT
	46 099,22 € TTC

L'Agence Ville et Paysage avait quant à elle proposé un taux de rémunération de 6,3 %.

Le conseil municipal, A l'unanimité, **DECIDE** de retenir l'offre du Cabinet UGUET pour un taux de rémunération de 6,07 % soit un forfait de 38 544,50 € HT.

ECOLE PRIMAIRE BENOIT CHAMOIX – CLASSES VERTES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant de Monsieur Guy DECROUX, Directeur de l'Ecole Élémentaire Benoît Chamoux, sollicitant une aide financière pour la réalisation de son projet de classe verte pour les enfants de sa classe, scolarisés en CM2. Cette classe verte est prévue pour la période du lundi 16 juin au vendredi 20 juin 2008 inclus et le centre d'accueil se situe à VALLORCINE. Vingt-deux élèves sont concernés. Pour 2008, l'aide départementale s'élève à dix euros (10 €) par jour et par élève. Le Conseil, après avoir délibéré, **DECIDE** de participer à l'organisation de la classe verte prévue pour les élèves de la classe de Monsieur DECROUX de l'Ecole Élémentaire Benoît Chamoux et d'attribuer une aide financière d'un montant de dix euros (10 €) par jour et par élève d'où le versement d'une subvention totale de : MILLE CENT euros (1 100 €).

Monsieur le Maire donne également lecture au Conseil d'un courrier émanant de Monsieur Guy DECROUX, Directeur de l'Ecole Élémentaire Benoît Chamoux, sollicitant une aide

financière pour la réalisation d'un projet de classe verte pour les enfants des classes de :

- CP et CE1 de Madame DETURCHE
- CE1 et CE2 de Mademoiselle MEYNET.

Cette classe verte est prévue pour la période du jeudi 19 juin au samedi 21 juin 2008 inclus et le centre d'accueil se situe au PLATEAU DES GLIERES. Dix-neuf élèves par classe sont concernés soit un total de trente huit enfants. Le Conseil, après avoir délibéré, DECIDE de participer à l'organisation de la classe verte prévue pour les élèves des classes de Madame DETURCHE et Mademoiselle MEYNET de l'Ecole Elémentaire Benoît Chamoux et d'attribuer une aide financière d'un montant de dix euros (10 €) par jour et par élève d'où le versement d'une subvention totale de : MILLE CENT QUARANTE euros (1 140 €).

AFFAIRES DIVERSES

PRESENTATION PROJET STATION EPURATION

- Reprise de la Route des Iles après travaux : 407 000 euros.

- possibilité éventuelle de passer les matériaux nécessaires à la réalisation de la Station depuis le stockage de l'entreprise SMTP jusqu'au chantier de la STEP, en empruntant le chemin longeant l'autoroute. A revoir. Un état des lieux du chemin longeant l'autoroute depuis le stockage de la SMTP sera effectué avant les travaux et remise en état en cas de dommages.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Résultant de clôture : 739 256,56 euros.

AMENAGEMENT SECURISE C.D. 19 – CARREFOUR CD 19 / CD 201

Monsieur CARRIER demande pourquoi les barrières ont été placées si bas. A suivre pour modification éventuelle.

La séance est levée à 21 heures 30

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

René DECARROUX

Séance du Conseil Municipal du 5 mars 2008

L'an deux mille huit, le cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-huit février 2008, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur René DECARROUX, Maire.

Etaient présents : MM. R. DECARROUX, A. VELLUZ, J.-Y. CAUCHEMEZ, L. ANTHOINE, C. MOENNE, G. GENTON, J.-P. AGNIER, M. JAUNIN, R. DEFFAYET, D. CARRIER, L. NATALE, R. TISSOT, J.-J. BROUARD. M^{mes} C. COUDURIER, K. LANOVAZ.

Secrétaire de séance : M^{me} C. COUDURIER.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL DU 13 FEVRIER 2008

- URBANISME
- CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION
- AMENAGEMENT DU C.D. 19 – SECTEUR « MACLENAY » AVENANT 01
- RESTRUCTURATION DU BATIMENT DE LA CURE – ATTRIBUTION DES MARCHES
- MODIFICATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
- RAPPORT ETABLI PAR CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS
- QUESTIONS DIVERSES.

SEANCE

En ce qui concerne le compte-rendu de la séance du 12 février dernier, dans la rubrique « Affaires Diverses », pour le chapitre « Projet station épuration », il y a lieu de rajouter : « un état des lieux du chemin longeant l'autoroute depuis le stockage de la S.M.T.P. sera fait avant les travaux ».

URBANISME

Commission du 26/02/08

Certificat d'urbanisme d'information

Sàrl RICE IMMO
Etude Notariale
DELUERMOZ Philippe
Etude Notariale
PUTHOD-VIOLLAZ

Avis favorable - concerne parcelles appartenant à M^{me} CAZIER VOUILLOT
Zone Ndp -
concerne terrain appartenant à M. JOLIVET Léon.
Avis favorable – zone UA et NC
concerne terrains appartenant à la Coopérative Agricole Fruitière

Commission du 05/03/2008

Permis de Construire

ANTHOINE Michel

Avis favorable à un changement d'affectation : remise en garage fermé – dossier en attente car obligation architecte.

Déclarations Préalables

GAL Serge
JARDIN Xavier

Avis favorable à la pose d'un capteur solaire
Avis favorable à la création d'un sas.

Certificat d'urbanisme d'information

Etude Notariale SURDON

Zone NC - concerne terrains appartenant à M^{me} DEFFAYET Lucienne.

CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE C.D.G. 74

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre de la nouvelle convention nationale de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les Centres de

Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le traitement des dossiers « retraite » par les CDG font désormais l'objet de modalités particulières devant être régies par des conventions entre les collectivités intéressées et le Centre de Gestion. Le Centre de Gestion a fixé une grille tarifaire suivant le type de dossier demandé et ces tarifs seront

Comptes rendus

revus chaque année. Cette convention sera signée pour une durée de trois ans renouvelable pour une durée égale par avenant. Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de convention et les modalités d'intervention du C.D.G. dans le cadre de la réalisation des interventions sur les dossiers « CNRACL » et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec le C.D.G. 74.

SECURISATION DE LA R.D. 19 SUR LE SECTEUR DE MACLENAY AVENANT 01

Le marché de travaux pour la réalisation des travaux de sécurisation de la Rd19, sur le secteur de Maclenay, a été attribué à l'entreprise APPIA Savoie Léman suite à un marché à procédure adaptée décidé par délibération en date du 12 décembre 2007.

Le montant total du marché est modifié comme suit :

Marché initial :	34 450,00 € HT
Avenant n° 1	- 4 423,00 € HT soit - 12,84 %
Nouveau montant du marché	30 027,00 € HT
	35 913,29 € TTC

Ces moins-values s'expliquent notamment par la suppression de prestations à la demande du maître de l'ouvrage : en particulier suppression d'un regard d'infiltration de forte section ou correspondant à des aléas de chantier non prévisibles au moment de la passation du marché. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant N°. 01 concernant les travaux réalisés par l'entreprise APPIA Savoie Léman, pour la sécurisation de la R.D. 19 sur le secteur de Maclenay et **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon délibération N°. 29, en date du 5 mai 1999, la création d'un poste administratif à temps complet avait été décidée, et ce, à compter du 15 juin 1999. Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Michèle BIOLLUZ, titulaire du poste cité ci-dessus, après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, en date du 23 janvier 2008, a été inscrite sur la liste d'aptitude, au grade de rédacteur territorial, établie au titre de la promotion interne de l'année 2008.

Monsieur le Maire propose que le poste occupé actuellement par Madame BIOLLUZ soit modifié en celui de rédacteur. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** son accord pour une modification du poste d'adjoint administratif principal en celui de rédacteur, et ce, à compter du premier avril 2008.

RESTRUCTURATION DE LA CURE ATTRIBUTION DES MARCHES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée des résultats de l'appel d'offres, lancée pour la restructuration du bâtiment de la Cure. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 14 et 28 février 2008.

Ci-après tableau récapitulant les lots présentés :

	Lots	Entreprise la mieux-disante	Estimation	Offre HT
1	TERRASSEMENT – V.R.D.	EURL ALP TP	35 000.00 €	29 218.75 €
2	DEMOLITION – GROS-ŒUVRE – MAÇONNERIE	SARL PICCHIOTTINO	290 000.00 €	229 417.00 €
3	ENDUIT TRADITIONNEL DE FACADE	ATF 74 façadier	41 000.00 €	21 285.00 €
4	CHARPENTE – COUVERTURE	SARL GRESSET Christophe	120 700.00 €	106 305.40 €
6	CUIVRERIE	EURL MAURICE	12 500.00 €	10 112.20 €
7	ETANCHEITE	SN SCHMITT-BURNET	31 000.00 €	29 258.50 €
8	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM VITRERIE	ALPAL SN	80 000.00 €	79 633.00 €
9	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – VITRERIE	SA ROUX André	13 700.00 €	13 380.00 €
10	MENUISERIES BOIS INTERIEURES	MOREL SARL	87 000.00 €	83 568.50 €
11	CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS	BONGLET SA	43 800.00 €	42 595.50 €
12	CHAPES – CARRELAGES – FAIENCES	MIGNOLA Carrelages	49 600.00 €	46 057.67 €
13	SOLS SOUPLES	Comptoir des revêtements CELMA	12 800.00 €	10 990.00 €
14	PEINTURE	BONGLET SA	32 500.00 €	27 252.67 €
15	ASCENSEUR	KONE	24 000.00 €	23 900.00 €
16	ESPACES VERTS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	CALLIGE et fils	11 500.00 €	10 650.83 €
17	CHAUFFAGE – SANITAIRE	DETEC SAS	159 000.00 €	126 016.70 €
18	VENTILATION	VENTIMECA	24 000.00 €	23 957.31 €
20	EQUIPEMENT DE LA CUISINE	CUNY	20 600.00 €	20 565.00 €
		TOTAL - 18 lots	1 088 700.00 €	934 164.03 €
5	CHARPENTE METALLIQUE – METALLERIE		69 000.00 €	69 000.00 €
19	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	SPIE	78 800.00 €	86 495.00 €
		TOTAL - 20 lots	1 236 500.00 €	1 089 659.03 €

Les lots N° 05 (charpente métallique et métallerie) et N° 19 (électricité et courants faibles) ont été déclarés infructueux. D'autres réponses pour ces deux lots sont attendues pour le vendredi 14 mars à 12 heures. Monsieur NATALE demande « quel est l'intérêt de prendre une telle délibération aujourd'hui ? ». Monsieur le Maire précise que, comme il s'y est engagé, il ne signera aucun marché avant les élections et que, dans le cas où le nouveau conseil n'approuverait pas ce projet, ses membres auront la possibilité d'annuler la présente délibération. Le conseil, après délibération, par huit voix pour, quatre contre et trois abstentions, **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

AFFAIRES DIVERSES

S.M.3.A.

Monsieur MOENNE présente le compte rendu des dernières réunions et expose l'ensemble des projets.

- la passerelle de l'Arve est en cours de construction
 - les passerelles sur le Foron et le Nant de Sion devraient être réalisées courant avril
 - Monsieur BIOUSSE serait vendeur de son lac (actuellement loué à la pisciculture du Mont Blanc). Le SM3A serait acheteur.
 - La dépollution du lac de la C.C.P.R. est envisagée.
- Madame SUARD souhaite prendre la parole afin de préciser qu'il serait souhaitable de replanter toutes les zones

concernées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et ce, afin d'éviter la prolifération des plantes indésirables. Monsieur le Maire remercie Monsieur MOENNE pour son important travail auprès du SM3A durant ce dernier mandat.

CHEMIN DES TATTES

Le gros chêne doit être taillé comme convenu par Monsieur SIGWALT. Il faudra prévenir les riverains de son passage. Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil

pour le travail effectué durant les sept années passées. Il souhaite bonne chance à toutes les personnes qui se présentent aux élections et précise que quelque soit le résultat obtenu, il souhaite que cela n'entache pas les relations personnelles entre chacun.

La séance est levée à 21 heures 30

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
René DECARROUX

Séance du Conseil Municipal du 2 avril 2008

L'an deux mille huit, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-six mars 2008, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, C. MOENNE,
R. ROUSSEAU, B. MOREL,
N. TARDIF, J. BOEX,
J. BROUARD, M. MOLINA.
M^{mes} C. COUDURIER, M. VIGNE,
J. FREMEAUX, A. COLLOMB, C. BOEX,
M. MARCAULT, A-C. MOUCHET.

Secrétaire de séance : M^{me} C. COUDURIER.

ORDRE DU JOUR

- FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES MAIRE ET ADJOINTS
- ELABORATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
- DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
- DELEGATION DE FONCTIONS AU MAIRE
- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU PERCEPTEUR
- INDEMNITE POUR FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE
- PROJET DE LA RESTRUCTURATION DU BATIMENT DE LA CURE
- URBANISME
- QUESTIONS DIVERSES.

SEANCE

Monsieur le Maire précise que le compte rendu sera pris, chacun à son tour, par un membre du conseil en attendant l'embauche éventuel d'une secrétaire à mi-temps.

Le compte rendu sera disponible en Mairie une semaine après la séance et sera approuvé lors de la réunion du conseil du mois suivant.

URBANISME

Déclarations Préalables

ROBERT Jean-Paul
GAGNEUR Benoît

Avis favorable à la création d'un abri de jardin
Avis favorable à la pose d'une clôture + portail coulissant

FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES MAIRE ET ADJOINTS

La Commune d'Arenthon a une population totale qui se situe entre 1 000 et 3 499 habitants. Les indemnités allouées sont déterminées en pourcentage de l'indice brut 1015, à savoir :

- taux maximal de 43 % pour le Maire
 - taux maximal de 16,50 % pour les adjoints.
- Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'allouer les indemnités de fonction comme indiquées ci-après, à savoir :
- Indemnité du Maire : 41 % de l'indice brut 1015
 - Indemnité des Adjoints : 14 % de l'indice brut 1015.

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire signale au Conseil, qu'à la suite des élections municipales du 9 mars 2008, il est nécessaire, d'élire les représentants de la Commune d'Arenthon auprès des différents établissements publics de coopération intercommunale.

• Pour la **Communauté de Communes du Pays Rochois**. Madame BOEX souhaite devenir délégué et non suppléant. Monsieur VELLUZ demande à ce que Messieurs MOENNE – BROUARD – MOREL et VELLUZ soient délégués et Madame BOEX suppléant.

Résultat du vote (bulletin secret) :
délégués titulaires :

- Monsieur Claude MOENNE	15 voix élu
- Monsieur Jean BROUARD	15 voix élu
- Monsieur Benoît MOREL	11 voix élu
- Monsieur Alain VELLUZ	15 voix élu
- Madame Colette BOEX	3 voix
- Madame Anne-Catherine MOUCHET	1 voix
et délégués suppléants	
- Madame Colette BOEX	11 voix élue
- Monsieur Benoît MOREL	3 voix

• Pour le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable d'Arenthon – Saint-Pierre-en-Faucigny.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat peut être géré par une personne non élue. Il est composé de trois personnes pour la Commune d'Arenthon et de deux personnes pour la Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny. Monsieur VELLUZ propose que Monsieur René DECARROUX soit désigné comme délégué et mentionne qu'il serait judicieux que ce dernier soit nommé Président du Syndicat du fait de sa grande connaissance du réseau ainsi que sa disponibilité en cas de problème sur ledit réseau. Monsieur le Maire de Saint-Pierre-en-Faucigny serait d'accord. Madame MARCAULT regrette que la possibilité de désigner une personne non élue n'ait pas été mentionnée plus tôt ce qui aurait permis de rechercher d'autres personnes susceptibles d'accepter cette fonction. Monsieur VELLUZ indique à l'assemblée que cette information avait été stipulée lors de la précédente réunion de travail. Madame BOEX souhaite que la proposition soit faite aux personnes présentes dans la

Comptes rendus

salle du conseil. Personne n'est intéressée.

Sont désignés, à l'unanimité, comme délégués :

- Monsieur René DECARROUX
- Monsieur Claude MOENNE
- Madame Janet FREMEAUX.

• Pour le **Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie**, est désigné comme représentant :

- Monsieur Jean BROUARD.

• Pour le **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique – Espace Nautique des Foron**, sont nommés, comme délégués titulaires :

- Madame Anne-Catherine MOUCHET

- Monsieur Nicolas TARDIF

comme délégués suppléants :

- Madame Marilyne MARCAULT

- Monsieur Pierre ROUSSEAU

• Pour le **Syndicat Arenthon Scientrier Sports**, sont désignés :

- Madame Monique VIGNE - Monsieur Pierre ROUSSEAU

- Monsieur Benoît MOREL - Monsieur Alain VELLUZ

• Pour le **Syndicat Intercommunal de Bellecombe**, sont nommés :

- Madame Colette BOEX - Monsieur Claude MOENNE

en tant que titulaires

- Monsieur Alain VELLUZ, en tant que suppléant

• Pour le **Syndicat Public Foncier de la Haute-Savoie**, sont désignés :

- Monsieur Alain VELLUZ, comme titulaire

- Monsieur Jean BROUARD, comme suppléant

• Pour le **Centre Communal d'Action Sociale**, sont désignés :

- Madame Chantal COUDURIER

- Madame Amandine COLLOMB

- Madame Monique VIGNE

- Madame Marilyne MARCAULT

- Monsieur Benoît MOREL

- Monsieur Nicolas TARDIF

- Monsieur Jean BROUARD.

Madame MOUCHET indique qu'en cas de besoin, elle pourra être également désignée.

Pour les personnes non élues qui doivent être nommées par le Maire, la liste proposée est la suivante :

- Madame Ginette AMASSOVICH

- Madame Marguerite ENGILBERGE

- Madame Anne-Marie ROSNOBLET

- Monsieur Marcel PIOUTAZ

- Madame Monique AGNIER

- Monsieur René DECARROUX

Madame MARCAULT indique qu'elle proposera une ou deux autres personnes mais précise « qu'il est regrettable que la possibilité de proposer des personnes non élues n'ait pas été évoquée plus tôt ».

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil, après délibération, **FIXE** ainsi qu'il suit la dénomination des différentes commissions municipales et **DESIGNE** les conseillers municipaux membres desdites commissions.

DELEGATION DE FONCTIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée, que selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer certaines fonctions au Maire, et ce, pour la durée du mandat de ce dernier. Monsieur le Maire précise aux membres de l'assemblée qu'il devra rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des actes accomplis dans le cadre d'une délégation. Ce compte-rendu devra assurer au conseil une information

complète. Il précise également que le Conseil pourra toujours retirer partiellement ou totalement une délégation. Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE** de donner au Maire, pour la durée de son mandat, certaines délégations de fonctions.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel, en date du 16 décembre 1983, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'allouer au Percepteur, à compter du premier avril 2008, l'indemnité de conseil indiquée ci-dessus, au taux maximum. Le vote : onze voix pour et quatre voix contre (Mesdames BOEX – MOUCHET – MARCAULT et Monsieur BROUARD).

INDEMNITE POUR FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que selon circulaire préfectorale N°. 2008/06, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales a été revalorisé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'attribuer la somme de 117,10 euros au titre des indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2009.

PROJET RESTRUCTURATION BATIMENT DE LA CURE

Suite à la réunion de travail de lundi dernier, il a été décidé de voter la poursuite de ce projet lors de la réunion du conseil de ce soir. Madame BOEX souhaiterait que les élus visitent le bâtiment et que le vote soit reporté, afin que les nouveaux élus aient le temps de connaître le dossier. La discussion s'élève. Madame FREMEAUX demande à prendre la parole et précise qu'elle va distribuer à chacun des membres du conseil un texte mentionnant sa position par rapport au projet concerné. (voir feuilles jointes). Madame BOEX précise que dans l'ordre du jour, il n'est pas mentionner « vote » pour la rubrique « restructuration bâtiment de la cure ». Monsieur BROUARD précise que Monsieur DECARROUX a accepté de ne pas signer les marchés avant les élections municipales alors qu'il aurait très bien pu le réaliser. Madame BOEX soulève le point que la cure aurait pu être rénovée en vue d'y établir la Mairie ce qui pourrait résoudre le problème d'accès à la salle du conseil dans l'actuelle mairie. Madame MOUCHET rappelle que si la précédente équipe n'avait pas voté une délibération quelques jours avant les élections, la nouvelle équipe ne serait pas actuellement obligée de prendre une décision aussi précipitée. Monsieur VELLUZ demande qu'il soit autorisé à signer les marchés. Il indique à l'assemblée que dans le cas où ces derniers ne seraient pas signés le 24 avril au plus tard, ils deviendraient caduques.

Résultat du vote :

- dix voix pour - trois voix contre - deux abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

RENATURATION DU NANT DE SION

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique relative à la renaturation piscicole du Nant de Sion, demandée par le SM3A, aura lieu du 7 avril au 23 avril 2008, pendant les horaires d'ouverture de la Mairie. Monsieur BRON Jean-Paul a été nommé commissaire enquêteur. Monsieur le Maire précise que ce projet est financé en totalité par l'Agence de l'Eau et de la Pêche.

REMERCIEMENTS

Monsieur VELLUZ lit le courrier de remerciements émanant de Monsieur DECROUX, Directeur de l'Ecole Primaire, à l'attention de l'ancienne équipe municipale.

ASSOCIATION DES MAIRES

Cette association propose une formation sur le budget le 7 mai prochain et est destinée aux élus (en particulier nouveaux).

PERSONNEL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Mademoiselle SOARES (services finances) a demandé une mutation. Monsieur le Maire, les adjoints et Madame MOUCHET recevront quelques candidats prochainement.

JOURNEE NETTOYAGE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que cette journée, en fonction des vacances scolaires, de la végétation trop importante, ne pourra s'effectuer ce printemps. Il faudra l'organiser, pour cet automne, avec Monsieur DECROUX (attention, il faut penser qu'il n'y aura plus classe le samedi matin).

REPAS DE NOS AINES

La date proposée est la suivante : le dimanche 27 avril 2008.

ASSOCIATION « CONSEIL LOISIRS »

Cette association avait été créée lors du mandat précédent, et ce, afin de faire participer les conseillers à des sorties ou repas. Cela sera reconduit. Il est prévu également, pour ce mandat, de dédommager les conseillers pour les frais éventuels de déplacements (cette caisse est alimentée par le Maire et les adjoints avec une partie de leurs indemnités).

PROCHAINES REUNIONS

- le 9 avril à 18 heures Commission FINANCES
- le 9 avril à 20 heures 30 Commission URBANISME
- le 14 avril à 19 heures 30 Commission APPEL D'OFFRES
- le 14 avril à 20 heures 30 CONSEIL MUNICIPAL (vote du budget)
- le 15 avril à 18 heures C.C.A.S.

Permanence du Maire
Réunion des Adjointes
Le Conseil

le JEUDI de 17 h à 19 h
le LUNDI de 18 h à 20 h
le premier MERCREDI de
chaque mois (en principe)

Une réunion aura lieu avec (à fixer prochainement) :

- les présidents d'associations
- le personnel communal
- les instituteurs

SM3A

Monsieur MOENNE précise que le SM3A réalise des émissions, sur TV 8 Mont Blanc, chaque semaine concernant les travaux réalisés.

- lundi 17h14
- mardi 13h37/17h21
- mercredi 06h30
- vendredi 13h50
- samedi 10h51/16h14
- dimanche 15h07

FRAPNA

La FRAPNA a fait parvenir, en Mairie, le courrier adressé au SM3A concernant le stockage, dans des lacs, au lieu-dit « Les Ouates » de fûts. La FRAPNA demande que ces fûts fassent l'objet d'un repêchage puis d'analyses.

+INTERVENTION Madame SUARD

Madame SUARD demande la parole pour préciser qu'il est dommage de s'engager dès maintenant sur le mode de chauffage de la Cure alors que l'on parle d'écologie. Il aurait fallu prévoir l'étude d'autres modes de chauffage. Il est également regrettable que les coûts de fonctionnement demandés n'aient pas été fournis. Monsieur VELLUZ précise que l'architecte doit fournir prochainement tous les éléments sur ces études (notamment les coûts de fonctionnement et si le chauffage par géothermie est possible).

La séance est levée à 23 heures 20.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Alain VELLUZ

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2008

L'an deux mille huit, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le huit avril 2008, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, R. ROUSSEAU, B. MOREL, N. TARDIF, J. BOEX, J. BROUARD.
M^{mes} C. COUDURIER, M. VIGNE, J. FREMEAUX, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, A-C. MOUCHET.

Absent-Excusé : M. M. MOLINA.

Secrétaire de séance : M^{me} C. COUDURIER.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2008
- VOTE DES QUATRE TAXES
- COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2007 :

- 1. COMMUNE
- 2. ZONE ARTISANALE DE LA PAPETERIE
- AFFECTATION DES RESULTATS 2007 :
 - 1. COMMUNE
 - 2. ZONE ARTISANALE DE LA PAPETERIE
- BUDGET PRIMITIF COMMUNE – EXERCICE 2008
- PROJET DE RESTRUCTURATION DU BATIMENT DE LA CURE :
 - 1. ATTRIBUTION DU LOT 05 – CHARPENTE METALLIQUE
 - 2. ATTRIBUTION DU LOT 19 – ELECTRICITE
 - 3. AVENANT 01 MARCHE CONTROLE TECHNIQUE – CABINET APAVE
 - 4. DEMANDE DE SUBVENTIONS (REPRISE DES DELIBERATIONS DU 16/01/08)
- MARCHE DE FOURNITURE POUR LES REPAS CANTINE SCOLAIRE + REPAS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES
- URBANISME
- QUESTIONS DIVERSES.

SEANCE

En ce qui concerne le compte-rendu de la séance du 2 avril dernier, les modifications suivantes sont à enregistrer, à savoir :

Pour la désignation de la Commission « Fossés – Voirie – Sécurité », il y aurait lieu de préciser « C.D. 19 ».

En ce qui concerne le C.C.A.S., Madame BOEX souhaite mentionner « qu'il est regrettable que la possibilité de proposer des personnes non élues n'ait pas été évoquée plus tôt. » En ce qui concerne le projet de la réhabilitation du bâtiment de la Cure, Madame BOEX demande à ce que soit rajouté : « les nouveaux élus aient le temps de connaître le dossier ». Elle soulève également le point que ledit bâtiment aurait pu être rénové en vue d'y établir la Mairie ce qui pourrait résoudre le problème d'accès à la salle du conseil dans l'actuelle mairie. Madame MOUCHET rappelle que « si la précédente équipe municipale n'avait pas voté une délibération quelques jours avant les élections, la nouvelle équipe ne serait pas actuellement obligée de prendre une décision aussi précipitée ».

URBANISME

Déclaration Préalable

LANOVAZ Gérard

Avis favorable au ravalement des façades extérieures

Permis de construire

TCHOULFAYAN Jacques

Avis favorable à la réhabilitation d'un corps de ferme en huit logements.

Le lundi 21 avril, à 16 heures 30, aura lieu une réunion avec Michèle pour les personnes qui instruisent les permis (Michèle expliquera les modalités des demandes urbanistiques).

VOTE DES QUATRE TAXES

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et de reconduire ceux de l'an passé, à savoir :

- Taxe d'habitation 7,04 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 8,63 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 42,41 %
- Taxe Professionnelle 10,67 %

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2007 - COMMUNE

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif du Budget Principal de la Commune et **DECLARE** que le compte de gestion pour ce même budget dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2007 - ZONE ARTISANALE DE LA PAPETERIE

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif du Budget annexe de la zone artisanale de la Papeterie, **DECLARE** que le compte de gestion pour ce même budget dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTE les résultats de ce budget au budget principal de la Commune - exercice 2008.

DECIDE de clore le budget annexe de la zone artisanale de la Papeterie, tous les terrains de cette zone étant vendus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 - COMMUNE ET ZONE ARTISANALE DE LA PAPETERIE

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition d'affectation suivante :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 416 717,69 €
- Affectation à l'excédant reporté de fonctionnement 130 862,29 €
- Total affecté au fonctionnement 300 000,00 €

BUDGET PRIMITIF COMMUNE - EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les compte administratif et compte de gestion 2007 du Budget Principal de la Commune et avoir décidé l'affectation des résultats, le projet de Budget 2008 et notamment les projets d'investissement, **APPROUVE, à l'unanimité**, le projet de Budget Principal comme ci-joint, pour un montant de :

Section Investissement : recettes et dépenses équilibrées pour un montant de 1 892 049,00 €

Section Fonctionnement : recettes et dépenses équilibrées pour un montant de 1 026 600,00 €.

En ce qui concerne les subventions attribuées aux diverses associations, une prochaine délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

Il sera demandé à toutes les associations de fournir les documents suivants, à savoir :

- un compte rendu de l'assemblée générale
- le bilan financier
- le nombre d'adhérents

- les motivations de la demande d'aide financière. Madame BOEX souhaiterait homogénéiser les subventions données aux associations et définir des critères plus objectifs. La Commission « ANIMATION - COMMUNICATION - INFORMATION » discutera du montant des dites subventions allouées pour 2009. Pour 2008, les montants sont proposés.

PROJET DE RESTRUCTURATION DU BATIMENT DE LA CURE : 1. ATTRIBUTION DES LOTS 05 (CHARPENTE METALLIQUE) et 19 (ELECTRICITE)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, que selon délibération Numéro 16, en date du 5 mars dernier, le Conseil avait approuvé l'attribution des marchés, pour le projet de la restructuration du bâtiment de la Cure, pour la totalité des lots, exception faite pour le lot N°. 05 -Charpente métallique et métallerie- ainsi que le lot N°. 19 - Electricité et courants faibles- (lots déclarés infructueux). Monsieur le Maire donne ensuite lecture au Conseil des résultats de l'appel d'offres lancé pour les deux lots mentionnés ci-dessus. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour.

Ci-après tableau récapitulant les lots présentés :

LOTS	ENTREPRISE LA MIEUX DISANTE	ESTIMATION	OFFRE H.T.	OPTION
05 - Charpente Métallique - Métallerie	Pierre PERRIN	69 000,00 €	69 858,83 €	
19 - Electricité	SPIE	78 800,00 €	81 612,99 €	6 127,43 €

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil, après délibération, **APPROUVE**, par neuf voix pour, une voix contre et quatre abstentions, la décision de la Commission d'Appel d'Offres et **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes se rapportant aux marchés de la Cure.

2. AVENANT 01 MARCHÉ CONTROLE TECHNIQUE - CABINET APAVE

Monsieur le Maire indique également aux membres du Conseil qu'un avenant au contrat de contrôle technique avec le Cabinet APAVE doit être passé.

En effet, le Cabinet APAVE propose une mission complémentaire relative à l'accessibilité des constructions aux personnes à mobilité réduite conformément à la nouvelle législation en vigueur.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les honoraires, demandés par le Cabinet concerné :

- pour la mission de base étaient de 700,00 euros hors taxes
- pour la mission complémentaire seraient de 1 500,00 euros hors taxes

soit un total de 9 200,00 euros hors taxes.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver l'avenant et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil demande que soit rajouter les honoraires s'élevant à un montant de 650 euros hors taxes pour la mission complémentaire relative à la délivrance de l'attestation réglementaire finale de vérification de l'accessibilité. Le Conseil Municipal, après délibération, par neuf voix pour, une voix contre et quatre abstentions, **APPROUVE** l'avenant N°. 01 concernant le contrôle technique de construction de l'opération : Réhabilitation de l'ancienne cure en maison des associations, par le Cabinet APAVE et **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que plusieurs délibérations avaient été rédigées, en date du 16 janvier dernier, pour des demandes de subvention, pour la restructuration du Bâtiment de la Cure. Suite à l'attribution des marchés, le coût définitif des travaux destinés au projet mentionné ci-dessus, s'élève à la somme totale de 1 093 462,78 euros hors taxes. Le Conseil **DECLARE** que les délibérations prises, ce jour, à savoir :

- au titre des Fonds Parlementaires
- auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
- auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Équipement

remplacent et annulent celles du 16 janvier dernier (onze voix pour et trois abstentions).

Monsieur le Maire propose également au Conseil de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural. Le Conseil **SOLLICITE** l'octroi de cette dite subvention (onze voix pour et trois abstentions).

MARCHE DE FOURNITURE POUR LES REPAS CANTINE SCOLAIRE + REPAS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Chantal COUDURIER qui a suivi ce dossier. Madame COUDURIER indique aux membres de l'assemblée que le marché, qui avait été attribué à la Société « Mille et Un Repas », relatif à la fourniture de repas destinés à la cantine scolaire, pour les enfants de l'École Primaire Benoît Chamoux, arrive à échéance à la date du 30 juin prochain. Elle informe également le Conseil que la Maison de Retraite de Reignier, a avisé la Commune qu'elle ne souhaitait plus assurer la réalisation des repas dont le portage au domicile des personnes âgées était réalisé par l'employé communal. Monsieur le Maire indique qu'il serait judicieux de lancer une même consultation pour la fourniture et la livraison des repas, pour :

- la restauration scolaire et
- les personnes âgées

et ce, afin de pouvoir profiter de tarifs préférentiels car nombre de repas plus importants.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et **DECIDE** de lancer une consultation pour la fourniture et la livraison de repas pour la cantine scolaire et le portage à domicile des personnes âgées intéressées par ce service.

Les résultats des appels d'offres seront examinés par les commissions « ECOLE » « SOCIAL ».

QUESTIONS DIVERSES

BATIMENT DE LA CURE

Le Cabinet FRADET est prêt à venir expliquer au Conseil les comparatifs des divers modes de chauffage pour le bâtiment de la Cure, et ce, le mercredi 30 avril prochain à 18 heures.

C.D. 19 BIS

La commission « TRAVAUX » se réunira prochainement pour rediscuter des travaux qui pourraient se faire notamment sur le C.D. 19 Bis.

COMMISSION « IMPOTS »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il faut présenter aux services fiscaux une liste composée de :

- onze personnes (titulaires)
- onze personnes (suppléantes)

domiciliées à ARENTHON

- une personne (titulaire)
- une personne (suppléante)

non domiciliée à ARENTHON

(les vingt-quatre intéressés étant non élus).

Les services fiscaux choisiront six titulaires ainsi que six suppléants parmi les noms proposés.

Il est notifié que l'information relative à la recherche des personnes appelées à être proposées soit :

- affichée en Mairie
- diffusée par voie de presse.

DIFFUSION DES ALERTES

Les personnes à contacter d'urgence, par les services de l'Etat, en cas d'alertes graves, sont :

- Monsieur VELLUZ Alain
- Monsieur MOENNE Claude
- Madame COUDURIER Chantal
- Monsieur ROUSSEAU Pierre

FIEVRE CATHARATE

La Haute-Savoie reste en zone réglementée.

C.C.P.R.

La Communauté de Communes du Pays Rochois organise un stand, sur le Forum des Maires, qui se tiendra les 29 – 30 et 31 mai (ouvert au public le 31 mai) dans les locaux de la Foire à La Roche sur Foron.

ASSOCIATION PAYS ROCHOIS AU NATUREL

Cette association propose une réunion avec les élus.

Elle demande également la mise à disposition gratuite d'une salle sur chaque commune de la Communauté de Communes du Pays Rochois. La Commission « ENVIRONNEMENT » prendra contact avec cette dernière, et ce, afin d'obtenir plus de précisions.

PERSONNEL

Mademoiselle SOARES ayant donné sa démission, nous quittera fin mai prochain. La commission chargée du recrutement a choisi une personne (cette dernière n'ayant pas été encore avertie, aucun nom n'est donné ce soir). Un second poste de secrétariat à mi-temps est également proposé, et ce, afin de décharger le personnel en place en sous-effectif. Emploi-Jeune pour l'été : une ou deux personnes seraient intéressées. La Commission chargée du recrutement examinera ces candidatures.

ECOLE

Une classe de l'école primaire a été supprimée, et ce, malgré un courrier émanant de la Mairie. A la prochaine rentrée scolaire, il y aura donc quatre classes d'environ vingt-cinq élèves. Les quelques demandes de dérogation présentées ont donc été acceptées (postérieurement à la connaissance de cette fermeture de classe).

BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de Madame MOUCHET précisant sa démission du poste de responsable bénévole de la Bibliothèque.

Madame SETIF lui succédera.

COURRIERS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de divers courriers reçus en Mairie :

- invitation assemblée générale FRAPNA
- réponse du SM3A à la FRAPNA

Madame COUDURIER donne connaissance d'un courrier de l'OPAC de Haute-Savoie par lequel ce dernier invite trois personnes du conseil municipal à assister à une rencontre d'informations qui aura lieu à BONNEVILLE le 29 avril prochain, de 18 à 20 heures.

CONVOCATIONS

En ce qui concerne les différentes dates de réunion pour les commissions ou avec des intervenants extérieurs, une liste sera envoyée à chaque élu.

Prochain Conseil : compte-tenu des autres réunions : lundi 5 MAI à 20 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 45.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Alain VELLUZ

Etat civil - de janvier à juin 2008

Naissances :

GEORGIEV Lina

née le 21 janvier 2008 à AMBILLY (74)
2799, Route de Bonneville
fille de GEORGIEV Draganco
et de ANGELOVA Daniela

CHENAL Charline Marie-Laure

née le 26 janvier 2008 à ANNECY (74)
550, Route des Iles
fille de CHENAL Stéphane
et de COLLOMB Amandine

DJEGHROUD Solan

né le 29 février 2008 à ANNECY (74)
80, Impasse de la Fruitière
fils de DJEGHROUD Jamel
et de ROCH Marianne

DESALMAND Lola

née le 24 avril 2008 à ANNEMASSE (74)
825, Route de Reignier
fille de DESALMAND Joris
et de COQUOZ Justine Colette

CHOULET Margot Marilyne Sylviane

née le 4 mai 2008 à ANNEMASSE (74)
2891, Route de Bonneville
fille de CHOULET Gérald
et de PERRIN Séverine



Mariage :

Pierre-Louis CARICATO
et **Nathalie Florence Irène CHARLET**
le 7 juin 2008

Décès :

MERLIN Laurent Daniel Jean

le 1^{er} janvier 2008 à ARENTHON (74)

BOULIOU Hervé

le 5 janvier 2008 à SALLANCHES (74)

ZATTI Alfred

le 11 janvier 2008 à LA ROCHE/FORON (74)

OEUVRARD-ROTHEN Claude

le 15 avril 2008 à ANNEMASSE (74)

MARTINESIC Ilija

le 18 avril 2008 à AMBILLY (74)

DUCATILLON André Denis

le 5 mai 2008 à ST JULIEN EN GENEVOIS (74)

LAVERRIERE Simone Emeline
Veuve VIOLLET

le 6 mai 2008 à ARENTHON (74)

